

Table des matières



Introduction	5
Présentation	7
L'APEF, structure de Fonds sociaux.....	9
Philosophie de partenariat.....	11
Recherche, étude, animation, communication	12
Les Fonds Maribel social.....	13
Les Fonds de Formation	14
Les Fonds spécifiques.....	15
Les secteurs et leurs commissions paritaires	17
Les Fonds en détails	25
Le Fonds MS ESS.....	28
Le Fonds MS REVA.....	30
Le Fonds MS MAE.....	32
Le Fonds MS RW-RB-CG	34
Le Fonds Mirabel.....	36
Le Fonds bruxellois des ETA.....	38
Le Fonds MS socioculturel	40
Le Fonds social ESS	42
Le Fonds social MAE.....	44
Le Fonds social ISAJH.....	46
Le Fonds social socioculturel	48
Le FSE des ETA.....	50
L'asbl Old Timer MAE	52
Le Fonds des Aides Familiales	54
Le Fonds Old Timer	56
Le Fonds BEC.....	58
Les actions transversales.....	61
Convention avec le FOREm - Région wallonne.....	63
Convention avec l'EPS - Communauté française	64
Etude sur le Congé Education Payé.....	64
Le Plan de Formation	65
Interventions - Ressources	66
Le dossier Supervision	66
La Vigilante.....	67



CRENOM.....	68
Etudes, recherches et soutiens particuliers aux Fonds	68
Annexes	71

4





Introduction

Des Fonds sociaux en phase avec les évolutions du secteur non marchand.

Nous avons le plaisir de vous présenter dans cette brochure, une rétrospective synthétique mais aussi large que possible de ce que les Fonds sociaux des secteurs non marchands francophones et germanophones ont mené comme politique durant les années 2004 à 2006. Cette rétrospective est rassemblée par l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl) dont la mission est de soutenir, accompagner et coordonner la très grosse majorité de ces Fonds.

Dans les 20 dernières années, plusieurs évolutions ont traversé le Non-marchand. Celui-ci s'est développé de manière importante, répondant à des besoins de plus en plus nombreux auprès de la population. Cette forte expansion des services s'est nécessairement accompagnée d'une croissance de l'emploi. Les secteurs du Non-marchand sont aujourd'hui parmi ceux où la progression de l'emploi est la plus forte. Selon les chiffres de ces dernières années, la progression de l'emploi a été deux fois plus importante dans le Non-marchand que par rapport à l'évolution moyenne du nombre d'emplois pour l'ensemble du pays tous secteurs confondus.

Cette explosion des emplois, liée à la volonté d'amélioration de la qualité des services, a provoqué une professionnalisation de plus en plus poussée. La volonté de développer les compétences ne pouvait se réaliser sans une prise en compte effective des nouvelles réalités du Non-marchand. Il était impératif aussi de garantir le respect des droits sociaux des travailleurs. La présence syndicale s'est donc structurée progressivement. Les instruments de la concertation sociale se sont organisés suivant en cela l'avancée de la structuration des secteurs.

Ces évolutions ont bouleversé le paysage des institutions et organisations agissant dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de l'éducation non-scolaire, de la culture et du sport. Dans ce contexte, la création et le développement des Fonds sociaux sont peu à peu apparus comme partie intégrante de la concertation sociale. Les Fonds sociaux ont permis de répondre à un ensemble de besoins principalement en terme d'emploi, de formation des travailleurs et d'aménagement des fins de carrière. Que ce soit par le système MARIBEL pour la création d'emplois, par le financement de programmes de formation pour les groupes à risque ou par les plans de prépension pour les travailleurs âgés, c'est une considérable politique concertée, gérée paritairement, dans laquelle les partenaires sociaux se sont engagés.

Créés progressivement depuis le milieu des années 90, les Fonds sociaux se sont rassemblés dans une structure commune qui a abouti, pour les Fonds francophones et germanophones, à la création de l'APEF en février 2003. La structuration de cet outil de coordination et d'accompagnement des Fonds sociaux était pleinement réalisée en 2004. Sa capacité de concevoir les ponts et les actions transversales entre



les Fonds, s'est exprimée de plus en plus. C'est pourquoi nous avons choisi de vous livrer au travers de cette publication le relevé synthétique des actions menées au sein de l'APEF, par et avec les Fonds, pour les trois années 2004, 2005 et 2006.

C'est non sans fierté que nous avons le plaisir de vous livrer cette palette de réalisations car le regard que nous jetons ainsi en arrière avec vous nous fait mesurer avec quelle force, quelle qualité et quelle créativité, les partenaires sociaux ont trouvé en commun les moyens de construire des réponses pertinentes à des questions essentielles pour les organisations du secteur non marchand et les travailleurs qui les font vivre.

Nous tenons à souligner le travail rigoureux, éclairé et concerté que des dizaines de représentants des fédérations patronales et des organisations syndicales réalisent quotidiennement pour atteindre ces résultats. Qu'ils soient ici encore remerciés pour les nombreuses heures et les longues journées passées à accomplir la mise au point de ces actions et projets. Nous tenons aussi à remercier les cellules administratives des Fonds et l'équipe transversale de l'APEF sans qui, les projets n'auraient pas pu naître, les idées n'auraient pas pu être concrétisées ou les actions être menées à leur aboutissement.

Le travail ainsi accompli a permis d'apporter des moyens ou des outils nouveaux pour les organisations du Non-marchand et pour le bien-être de leurs travailleurs. Beaucoup de choses restent à réaliser. Nous ne doutons pas que la dynamique qui prévaut dans les Fonds et dans l'APEF permettra d'aider à répondre aux défis qui attendent encore les secteurs concernés.

Stéphane EMMANUELIDIS,
Président.

Christian MASAI
Vice-président.

Jacques SEPULCHRE
Directeur.



Présentation

Présentation



Présentation

L'APEF, structure de Fonds sociaux

L'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation «APEF asbl», structure des Fonds sociaux francophones et germanophones a été constituée lors de l'Assemblée générale du 20 décembre 2002.

Associations membres

Les membres de l'Assemblée générale sont des personnes morales à savoir les fédérations d'employeurs et les organisations de travailleurs siégeant dans les Fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone. La parité est de règle tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil d'administration de l'APEF.

Liste des organisations membres de l'APEF

Organisations d'employeurs

Organisation

AMA	Association des Maisons d'Accueil et des Services d'aide aux sans-abris
ANCE	Association Nationale des Communautés Educatives
FEMMO	Fédération des Equipes Mandatées en Milieu Ouvert
FISSAAJ	Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux Jeunes
GASMAES	Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale
LNH	Ligue Nationale de la personne Handicapée
AFIS	Association Francophone des Institutions de Santé
FCSO	Fédération des Centrales de Service à Domicile
FILE	Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
FIMS	Fédération des Institutions Médico-Sociales
FIH-W	Fédération des Institutions Hospitalières en Wallonie
FASS	Fédération des Associations Sociales et de Santé
FNAMS	Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales
FESAD	Fédération des Services d'Aide à Domicile
FSB	Fédération des Services Bruxellois de l'Aide à Domicile
FASD	Fédération Aide et Soins à Domicile
EWETA	Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté
FEBRAP	Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté
CESSOC	Confédération des Entreprises du secteur Socioculturel et Sportif
UFENM	Union Francophone des Entreprises du Non-marchand

Organisations syndicales

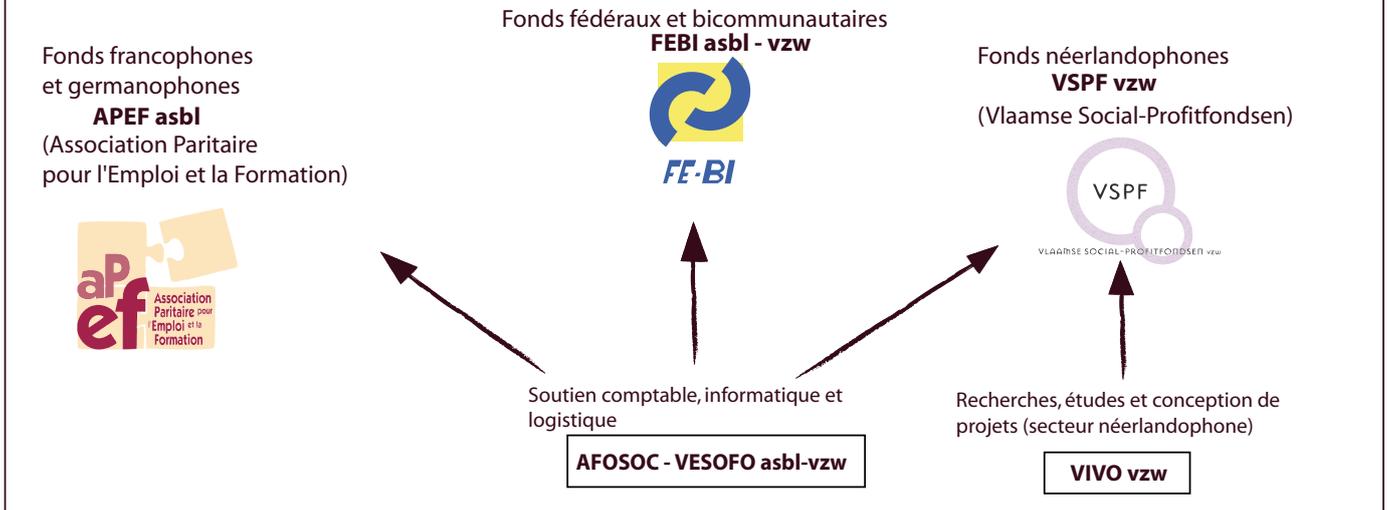
Organisation

CSC	CNE : Centrale Nationale des Employés CSC-BI : Confédération des Syndicats Chrétiens - Bâtiment et Industrie
FGTB	SETCa : Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres CG : Centrale Générale Centrale de l'Alimentation - Horeca - Services
CGLSLB	Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique

voir coordonnées en annexe



Structure de gestion et d'accompagnement des Fonds sociaux du secteur non marchand



10



Missions

L'APEF a été créée afin de coordonner et d'amplifier les actions des Fonds de sécurité d'existence des secteurs non marchands privés francophones et germanophones qui, à l'origine, étaient tous orientés dans le domaine de la formation des travailleurs et/ou de la création d'emplois.

L'APEF assure, par le regroupement des moyens humains et techniques, la promotion et le développement des actions mises en place par ces Fonds.

Pour mener à bien ses missions, l'APEF peut notamment :

- ◆ nouer tout partenariat dans les domaines de la formation et/ou de l'emploi ;
- ◆ promouvoir et/ou mettre en place des projets à caractère intersectoriel et en assurer le financement ;
- ◆ soutenir et accompagner les activités et projets des Fonds.

Contexte historique

Le secteur Non-marchand, exerçant ses activités dans les domaines de la santé, de l'action sociale et dans le domaine

socioculturel et sportif, n'est apparu au grand jour que depuis une vingtaine d'années. Essentiellement suite au mouvement des « blouses blanches », fin des années 80. Par la suite, cette mobilisation se généralise à l'ensemble des secteurs pour devenir le mouvement social du « Non-marchand ». Parallèlement, les organisations d'employeurs se structurent progressivement et se positionnent comme partenaires sociaux et groupes de pression. Aujourd'hui, le secteur non marchand est un secteur d'activité comparable à celui du marchand, où l'on retrouve relations collectives de travail et concertation sociale au sein de différentes commissions paritaires.

Suite aux accords interprofessionnels de 1983-1984, 1985-1986 instaurant les conditions du Maribel et les accords interprofessionnels de 1987-1988 en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes, les secteurs, par la voie de leur commission paritaire, ont institué des Fonds de sécurité d'existence pour le maribel social d'une part, et pour la formation des groupes à risque d'autre part. Par la suite dans le cadre des accords du Non-marchand 2000-2005, d'autres Fonds sociaux liés à l'aménagement de fin de carrière ont été créés.

En ce qui concerne le Non-marchand, ces Fonds se retrouvent au départ, pour la très grande majorité, au sein de l'asbl

AFOSOC-VESOFO. Suite au développement des Fonds, cette asbl unique se verra scindée par la suite en trois asbl : FEBI (Fonds fédéraux et bicommunautaires), VSPF (Fonds flamands) et APEF (Fonds francophones et germanophones).



✓ Les Fonds Maribel social

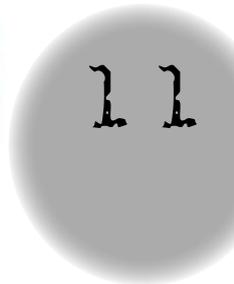
Le Plan Maribel social a été mis en place en 1997 afin de créer des emplois supplémentaires dans le secteur non marchand dans le but de «réduire la pénibilité du travail et d'améliorer l'intensité et la qualité des soins et de l'assistance, ainsi que d'optimiser le confort des patients ou clients». Aux fins de gérer de manière paritaire le Plan Maribel social, un Fonds Maribel social spécifique à chaque secteur a été créé par CCT dans le courant de l'année 1998 (voir pages 22 à 35).

✓ Les Fonds sociaux de formation

Suite à l'accord interprofessionnel du 18 novembre 1988 instaurant une cotisation obligatoire prévoyant « des initiatives pour l'emploi et la formation des groupes à risque », les Commissions paritaires du Non-marchand ont progressivement créé, par Convention Collective de Travail (CCT), des Fonds sectoriels ayant notamment des objectifs liés à la formation (voir pages 36 à 45).

✓ Les Fonds spécifiques

Des accords entre partenaires sociaux ont pour but la mise en place de dispositifs pour répondre à des problématiques sectorielles spécifiques. C'est le cas, tout particulièrement, de la problématique de l'AMENAGEMENT DE FIN DE CARRIERE, qui est traitée par divers Fonds sociaux (voir pages 46 à 53).



Philosophie de partenariat

Plusieurs partenariats avec l'extérieur ont été développés et soutenus au sein de l'APEF. Ces partenariats visent essentiellement à développer des projets relatifs à l'emploi et à la formation des travailleurs au sein des secteurs.

•⇨ Partenariat interne

Dans le cadre de ses missions principales Ces projets transversaux sont construits

en s'appuyant sur une dynamique résolument axée sur le partenariat tant externe qu'interne à l'APEF.

•⇨ Partenaire externe

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le secteur Non-marchand a le souci de se faire connaître, de se faire entendre et de prendre une part de plus en plus active

Quelques partenaires :

- ✓La Région wallonne
- ✓La Communauté française
- ✓La Région de Bruxelles-Capitale
- ✓La COCOF
- ✓Le FOREM
- ✓L'Enseignement de Promotion sociale
- ✓ Les Opérateurs de Formation privés

dans la société. Ce sont les raisons pour lesquelles l'APEF tient à développer des

projets avec des partenaires externes et à participer à ceux qui la concernent.

Recherches, études, animation, communication

Dans cette logique de partenariat interne, un certain nombre de thématiques sont à l'ordre du jour de plusieurs ou de tous les Fonds. L'APEF est alors amenée à développer des recherches, analyses, projets en association avec plusieurs voire tous les Fonds membres et sur divers sujets : formation, supervision, tutorat, validation des compétences, ... Ces travaux sont relayés dans « La Vigilante », est une publication spécifique disponible sous format électronique (sur le site de l'asbl <http://www.apefasbl.org>). On relève

plus particulièrement des actions transversales telles que, à titre exemplatif :

- Le Plan de formation : élaboration d'une brochure relative au plan de formation et diffusion auprès de l'ensemble des associations du Non-marchand ;
- Groupes de réflexion sur les réalités et les besoins de terrain en formation continue, sur l'aménagement de fin de carrière ;
- La place de la supervision dans les équipes de professionnels et la fonction de superviseur d'équipe.

Les Fonds Maribel Social



◆ Objectifs

Les Fonds Maribel Social ont pour but et responsabilité dans les secteurs du Non-marchand :

- 1) de créer des emplois supplémentaires
- 2) de diminuer la pénibilité du travail
- 3) d'améliorer l'intensité et la qualité des services

◆ Principes

Les Fonds Maribel Social ont un cadre légal imposé par les autorités publiques : il existe une version coordonnée de l'Arrêté Royal du 18 juillet 2002¹ qui les régit, et de ses différentes modifications. (voir aussi le site <http://www.apefasbl.org>)

Chaque Fonds Maribel Social fonctionne selon le mécanisme suivant :

- 1) L'ONSS prélève, par trimestre, sur les cotisations patronales du secteur, un montant forfaitaire par travailleur au moins à mi-temps² et non exempté de cotisation. Ce montant est appelé réduction Maribel Social.
- 2) La somme de ces réductions, appelée dotation, est versée au Fonds Maribel Social. La dotation d'un Fonds Maribel dépend donc du volume de l'emploi de son secteur.
- 3) Cette dotation mutualise les moyens du secteur qui sont redistribués sous forme d'emplois supplémentaires par le Comité de Gestion du Fonds Maribel Social.

Chaque Fonds Maribel Social est géré sur base de règles édictées par l'arrêté royal du 18 juillet 2002 et de règles établies dans un document interne par un Comité de Gestion composé des partenaires sociaux syndicaux et patronaux. Le Comité de Gestion est accompagné d'une cellule qui assure la gestion administrative.

NB : Un Commissaire du Gouvernement assiste aux réunions avec une voix consultative. Il peut émettre des recours contre les décisions du Comité de Gestion qu'il estime être en contravention avec les lois et réglementations.

◆ Données chiffrées concernant les Fonds Maribel

	305.02 ESS	305.02 REVA	305.02 MAE	318.01 Aide fam	319.02 Mirabel	327.02 ETA bxl	329.02 Sociocult	Total
Dotations en euros								
2004	4.466.599,39	1.357.484,19	3.199.664,95	6.428.919,44	18.451.586,63	2.094.183,11	12.621.214,67	48.619.652,38
2005	5.082.618,45	1.544.704,05	3.640.952,47	7.418.919,74	21.246.957,86	2.395.880,78	14.124.637,36	55.454.670,71
2006	5.082.618,45	1.544.704,05	3.640.952,47	7.418.919,74	21.246.957,86	2.395.880,78	14.124.637,36	55.454.670,71
Emplois en équivalents-temps plein								
2004	146,50	47,00	75,75	271,44	571,00	24,50	530,00	1.666,19
2005	146,50	47,00	102,26	271,56	571,00	24,50	526,00	1.688,82
2006	157,50	48,75	127,75	271,63	568,00	34,00	524,00	1.731,63
Emplois en personnes physiques (postes de travail)								
2004	244,00	76,00	158,50	368,00	923,00	23,00	816,00	2.608,50
2005	244,00	76,00	201,00	432,00	931,00	26,00	916,00	2.826,00
2006	254,00	87,00	273,00	420,00	930,00	36,00	824,00	2.824,00

- Sept Fonds Maribel Social sont coordonnés au sein de l'APEF :
- ✓ Le Fonds Maribel Social 305.02 chambre des Milieux d'Accueil d'Enfants
 - ✓ Le Fonds Maribel Social 305.02 chambre des Etablissements et Services de Santé
 - ✓ Le Fonds Maribel Social 305.02 chambre des Centres de Revalidation autonomes
 - ✓ Le Fonds Maribel Social du secteur des Aides familiales et Aides seniors (318.01)
 - ✓ Le Fonds Maribel Social Mirabel (319.02)
 - ✓ Le Fonds Maribel Social ETA Cocof (327.02)
 - ✓ Le Fonds Maribel Social Socioculturel et Sportif (329.02)



¹ Arrêté Royal portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand du 18/07/2002.

² Excepté le secteur des ETA (CP 327) où la norme est de 33 % d'un équivalent temps plein.

Les Fonds de Formation

◆ Organisation

Quatre Fonds sectoriels ont progressivement été instaurés par Convention Collective de Travail :

- ◆ Le Fonds social des Milieux d'Accueil d'Enfants (MAE)
- ◆ Le Fonds social des Établissements et Services de Santé (ESS)
- ◆ Le Fonds social des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés (ISAJH)
- ◆ Le Fonds social du secteur Socioculturel (SCS)

◆ Mission

Les missions générales de chaque Fonds sont fixées par Convention Collective de Travail au sein des Commissions Paritaires. Ces missions font notamment référence aux initiatives relatives à l'emploi et à la formation des groupes à risque. Les comités de gestion des Fonds traduisent ces missions en actions opérationnelles en fonction des budgets disponibles et des priorités qu'ils ont décidées.

◆ Ressources

Les dotations qui permettent à ces Fonds de financer ces missions depuis 1996 sont constituées à partir de la cotisation complémentaire de 0,10% sur la masse salariale de chaque secteur. Le principe et le taux de cette cotisation sont déterminés lors d'accords interprofessionnels. Les Fonds peuvent aussi demander des cofinancements (FSE, pouvoirs de tutelle...). Depuis 2005, les Fonds bénéficient d'un droit de tirage sur les montants alloués au Fonds Intersectoriel de Formation Francophone (FIFr).

◆ Activités soutenues ou organisées par les Fonds de formation

Le soutien à la formation continuée des travailleurs du Non-marchand se déploie depuis une dizaine d'années de diverses manières, notamment par :

- l'accompagnement et la supervision d'équipes : dans les différents Fonds, parfois avec échanges de professionnels (Socioculturel, ISAJH, MAE, ESS)
- l'accès facilité à des formations plus spécifiques selon les types de services ou de fonctions : gestion du stress, prévention de la violence, informatique, secourisme, lombalgies, accueil, écrits professionnels...
- le soutien au Tutorat (Socioculturel, Milieux d'accueil de l'enfance, Aides familiales)
- l'aide à la mise en place d'un Plan de formation dans les équipes : ce dispositif est maintenant mis en oeuvre dans tous les secteurs et selon les modalités de chaque Fonds
- la réalisation d'études dont la portée est très concrète pour les travailleurs et les équipes (par exemple, sur les éducateurs, les Établissements et Services de Santé, les Entreprises de Travail Adapté - ETA, les Centres de Jour pour Enfants Scolarisés - CJES...)
- la valorisation de certains secteurs ou fonctions et de leur savoir-faire (Educ'Actions...)
- le soutien à des initiatives provenant du terrain, sous forme d'appel

à projets visant la formation, la création d'outils pédagogiques, etc. (ISAJH, ESS)

N. B. : Deux autres Fonds sectoriels – le Fonds Social des ETA et le Fonds social du secteur des Aides Familiales et Aides Seniors – développent, de façon limitée et complémentaire, des activités de formation.

- Fonds Social ETA Cocof : remboursement plafonné des formations du secteur.
- Fonds Social du secteur des Aides familiales et Aides seniors : campagne média lancée en mai 2004 : favoriser le recrutement d'Aides familiales en Wallonie et à Bruxelles (conférence de presse, spots radio, livre : Carnets d'Irène, dépliants, affiches).



Les Fonds spécifiques

◆ Définition

Ces Fonds recouvrent davantage des activités liées à la gestion des carrières (pré-pensions, aménagement de fin de carrière, paiement de primes syndicales, ...) et parfois des activités de formation (voir NB ci-dessus).

◆ Objectifs généraux

Le Fonds social du secteur des aides familiales et des aides seniors a notamment pour objectifs : l'organisation de l'octroi et de la liquidation d'avantages sociaux (prime syndicale, formation continuée, formation syndicale...), la réception et l'affectation de tout subside émanant d'instances et pouvoirs divers.

Le Fonds Old Timer a pour objet la mise en place et le développement d'un plan d'aménagement de fin de carrière pour les travailleurs du secteur relevant de la SCP 319.02. Ce plan concerne les travailleurs de plus de 50 ans et s'intitule « plan tandem ». Il participe également à la mise en place d'un mécanisme relatif au tutorat pour les plus de 50 ans.

Le Fonds BEC (Fonds Bruxellois d'Embauche Compensatoire) concerne les travailleurs qui, à Bruxelles, travaillent dans les services de l'aide aux personnes handicapées et les maisons d'accueil pour adultes en difficulté agréés par la Cocof. Il a pour but premier d'alléger la pénibilité et la charge de travail des travailleurs plus âgés ressortissant à la SCP 319.02, en maintenant l'échelle barémique et le salaire des travailleurs plus âgés (45, 50 ou 55 ans) alors que leur temps de travail se voit réduit (respectivement de 1, 3 à 5 heures par semaine pour un temps plein). Le nombre d'heures de réduction totalisées ouvre le droit de procéder à de l'embauche compensatoire.

Le Fonds social ETA Cocof a pour objectif de financer des indemnités de prépension, des formations et les primes syndicales des travailleurs des entreprises de travail adapté de Bruxelles.

Le Fonds Intersectoriel Francophone de Formation (FIFr) a été créé pour gérer des financements réaffectés à la création d'emplois et au développement de programmes de formation (les financements actuels n'ont pas un caractère structurel et sont donc limités dans le temps).



Les secteurs et les
commissions
paritaires

Les secteurs et les commissions paritaires

1. à noter que cette sous-commission paritaire 305.02, ainsi que la 305.01, verront leurs champs d'activité redistribués dans trois nouvelles commissions paritaires, dès 2007 :les CP 330, 331 et 332.

Les secteurs et les commissions paritaires

Le concept « non marchand » peut encore être perçu comme une notion assez vague. Aussi, certains instituts de recherches, comme le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège, ont-ils essayé de le définir de manière rigoureuse et précise. En principe, on pourrait délimiter le secteur non marchand comme l'ensemble des organisations économiques qui répondent simultanément à deux critères :

- ✓ Poursuivre une finalité non lucrative, c'est-à-dire une finalité de services à leurs membres ou à la collectivité plutôt que la rémunération d'un capital investi ;
- ✓ Recourir au moins partiellement à d'autres types de ressources que celles de la vente (subventions publiques, dons, cotisations, bénévolat,...) pour couvrir leurs coûts de production. En général, ce sont des entités du secteur public ou des organisations privées ayant la forme d'association, de mutualité ou de fondation.

* Les chiffres des secteurs exposés dans ce chapitre sont les chiffres du volume d'emploi en Equivalent Temps Plein calculés sous forme de MOYENNE sur les 4 trimestres de l'année concernée. Ils sont fournis par l'ONSS.

Dans un sens plus restreint mais largement répandu, la nature des activités est prise en compte : le secteur non marchand rassemble des organisations surtout actives dans les branches de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la culture et des loisirs. Par conséquent sont ainsi écartées de ces champs d'activité les administrations publiques et les organisations non marchandes opérant dans des branches d'activité réputées soumises au marché (construction, transport, horeca...).

Comme expliqué précédemment, l'APEF regroupe des Fonds de Sécurité d'Existence du Non-marchand privé (secteur associatif composé principalement d'ASBL). Le champ de compétence de ces Fonds sociaux est déterminé par la Commission Paritaire dont dépendent les organisations (selon leur secteur d'activité). Ces Fonds peuvent voir leurs activités organisées en fonction de sous-secteurs identifiés notamment sur base des indices ONSS.

Ci-dessous, vous trouverez la présentation des secteurs d'activité* que couvrent les Fonds sociaux rassemblés à l'APEF, par Commission paritaire ou Sous-commission Paritaire (CP ou SCP) et indice ONSS. Sont aussi indiquées les références et les pages contenant les informations sur les Fonds sociaux concernés par ces secteurs.

SCP 305.02

Sous-commission Paritaire des Etablissements et Services de Santé
(francophones et germanophones)¹

Milieux d'Accueil d'Enfants (MAE) ONSS 022

Types d'organisations concernées :

Crèches, préguardiennat, maisons communales d'accueil de l'enfance, maisons d'enfants, services d'accueillantes conventionnées, halte-garderies, services d'accueil extra-scolaire, services d'accueil à domicile d'enfants malades

Le secteur Milieux d'Accueil de
l'enfance comptait en 2006 :
2112,39 ETP

Les Fédérations patronales du secteur :

AFIS : Association Francophone des Institutions de Santé	Hospitalières de Wallonie
FIMS : Fédération des Institutions Médico-Sociales	FNAMS : Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales
FIH-W : Fédération des Institutions	FILE : Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance

Les organisations syndicales du secteur : CNE, CGSLB et SETCa.

Les pouvoirs de tutelle et les Ministres compétents en 2006

Communauté Française Catherine Fonck : Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse	Communauté Germanophone Bernd Gentges : Ministre de la formation, de l'emploi, des affaires sociales et du tourisme
--	---

Voir p. 32-33 : Fonds Maribel Social pour les Milieux d'Accueil d'Enfants, p. 44-45 : Fonds Social pour les Milieux d'Accueil d'Enfants et p. 52-53 : Asbl Old Timer MAE



20

Etablissements et Services de Santé ONSSS 222

Centres de Revalidation autonomes ONSSS 711

Types d'organisations concernées

Etablissements et Services de Santé : Centres de Service social, Maisons médicales, Services externes de Prévention et de Protection au Travail, Centres de Planning Familial, Services de Promotion de la Santé à l'Ecole, Réseau d'Aide aux toxicomanes, Services d'Aide sociale aux justiciables, Services de Santé Mentale, Centres d'Action sociale globale, Centres de Coordination de Soins et Services à Domicile, Organismes d'adoption, Espaces-rencontre, Equipes SOS-Enfants, Initiatives d'Habitations Protégées, Centres de Télé-Accueil, Services de Promotion de la Santé, Polycliniques, Centres médicaux, ...

Les centres de revalidation fonctionnelle ont pour mission d'assurer à la personne handicapée une récupération optimale de ses fonctions organiques, physiques ou psychiques qui se sont trouvées altérées.

Les deux appellations de ces services sont «Centre de réadaptation fonctionnelle» et «Centre de revalidation fonctionnelle»

Les pouvoirs de tutelle et les Ministres compétents en 2006

Région de Bruxelles-Capitale Emir Kir : Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Action sociale, de la Famille et des Sports Benoît Cerexhe : Ministre, Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Santé, de la Fonction publique et des Relations internationales	Communauté Française Catherine Fonck : Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse Communauté Germanophone Bernd Gentges : Ministre de la formation, de l'emploi, des affaires sociales et du tourisme Région Wallonne Christiane Vienne : Ministre de la Santé et de l'Action sociale
---	--

Le secteur Etablissements et Services de Santé comptait en 2006 :
5676,39 ETP

Le secteur Centres de Revalidation Autonomes comptait en 2006 :
442,9 ETP

Les Fédérations patronales du secteur :

FIMS : Fédération des Intitutions Médico-Sociales	Hospitalières de Wallonie
AFIS : Association Francophone d'Institutions de Santé	FNAMS : Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales
FIH-W : Fédération des Institutions	FASS : Fédération des Associations Sociales et de Santé

Les organisations syndicales du secteur : CNE, CGSLB et SETCa.

Voir p. 28-29 : Fonds Maribel Social pour les Etablissements et Services de Santé, p.42-43 : Fonds Social pour les Etablissements et Services de Santé

Voir p. 30-31 : Fonds Maribel Social pour les Centres de Revalidation Autonomes



SCP 318.01

Sous-Commission Paritaire pour les Services d'Aides familiales et des Aides seniors de la Communauté française, de la Région Wallonne et de la Communauté germanophone

ONSS 611

Types d'organisations concernées :

Services d'aide aux familles et aux seniors en Région bruxelloise, Région wallonne et Communauté germanophone

Les organisations syndicales du secteur : CNE, CGSLB, FGTB : SETCa et Al-Hor-Serv.,

Les Fédérations patronales du secteur :

La FESAD : Fédération des Employeurs de Soins A Domicile	La FCSD : fédération des centres de soins à domicile
La FSB : fédération des services bruxellois	La FASD : fédération des aides et soins à domicile

Les pouvoirs de tutelle et les Ministres compétents en 2006

Communauté Germanophone Bernd Gentges : Ministre de la formation, de l'emploi, des affaires sociales et du tourisme	Région de Bruxelles-Capitale Emir Kir : Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Action sociale, de la Famille et des Sports
Région Wallonne Christiane Vienne : Ministre de la Santé et de l'Action sociale	

Voir p. 34-35 : Fonds sectoriel RW-RB-CG, p. 54-55 : Fonds Social des Aides Familiales

Le secteur des Aides familiales et Aides seniors comptait en 2006 : 6736,33 ETP

Le secteur des Etablissements et des Services d'Hébergement comptait en 2006 :
15953,42 ETP

SCP 319.02

Sous-Commission Paritaire des Etablissements et Services d'Education et d'Hébergement en Communautés française et germanophone, Région wallonne et de la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale

ONSS 162

Types d'organisations concernées :

- ◆ Services d'aide aux jeunes (Aide à la Jeunesse, Aide Spécialisée à la Petite Enfance) en Communauté française
- ◆ Services d'aide aux personnes handicapées en Région bruxelloise, Région wallonne et Communauté germanophone
- ◆ Services d'aide aux adultes en difficulté (centres d'accueil) en Région bruxelloise et Région wallonne
- ◆ Services d'aide au logement en Région wallonne

Les Fédérations patronales du secteur

ANCE : Association Nationale des Communautés Éducatives

FESJTE : Fédération des Établissements et Services pour les Jeunes Travailleurs et Étudiants

FISSAAJ : Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux Jeunes

GASMAES : Groupement Autonome des Services et Maisons d'Action Éducative et Sociale

LNH : Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés

FEMMO - FIPE : Fédération des équipes mandatées en milieu ouvert/ Fédération des Institutions de Prévention Éducative

FSPF : Fédération des Services de Placement Familial

AMA : Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux sans-abris

MESSAJE : Mouvement des Établissements et Services Spécialisés d'Aide à la Jeunesse et à l'Enfance.

Les organisations syndicales du secteur : CNE, CGSLB et SETCa

Les pouvoirs de tutelle et les Ministres compétents en 2006

Communauté française

Catherine Fonck : Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'aide à la Jeunesse de la communauté française

Région Wallonne

Christiane Vienne : Ministre de la Santé et de l'Action sociale

Région de Bruxelles-Capitale

Evelyne Huytebroeck : Ministre,

Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée du Budget, de la Politique d'Aide aux Personnes handicapées et du Tourisme

Communauté germanophone

Bernd Gentges : Ministre de la Formation, de l'Emploi, des Affaires sociales et du Tourisme

Voir p.36-37 : Fonds Mirabel, p. 46-47 : Fonds Social ISAJH, p. 52-53 : Fonds Old Timer, p. 52-53 : Fonds BEC



Le secteur des Entreprises de Travail Adapté comptait en 2006 :
1780,97 ETP

SCP 327.02

Sous-Commission Paritaire pour les Entreprises de Travail Adapté subsidiées par la Commission communautaire française (Région Bruxelles-Capitale)

ONSS 173

Entreprises de Travail Adapté à Bruxelles

Le secteur des ETA, anciennement Ateliers Protégés, a connu dans les 10 dernières années une évolution sociale, économique, structurelle et financière spectaculaire avec des réglementations propres à chaque Région, dont la Région de Bruxelles-Capitale.

La Fédération patronale du secteur

FEBRAP : Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté.

Les organisations syndicales du secteur : CSC, FGTB, CNE et SETCa

Les pouvoirs de tutelle et les Ministres compétents en 2006

Région de Bruxelles-Capitale

Evelyne Huytebroeck : Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de la politique des Personnes handicapées

Voir p.38-39 : Fonds bruxellois des ETA, p. 50-51 : FSE ETA

SCP 329.02

Sous-commission Paritaire du secteur socioculturel en Communautés française et germanophone, Région wallonne et Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale

ONSS 362

Types d'organisations concernées :

1. Les centres culturels
2. Les bibliothèques, ludothèques et médiathèques
3. Les associations et clubs sportifs
4. Les associations de radiodiffusion et/ou de télévision non commerciales
5. Les initiatives de développement communautaire
6. Les organisations d'éducation populaire, de travail socio-culturel et d'éducation permanente
7. Les organisations de protection de l'environnement
8. Les organisations de mouvements de jeunesse, les centres de jeunes, les maisons de jeunes
9. Les organisations de formation professionnelle et de recyclage
10. Les organisations touristiques non commerciales
11. Les organisations de coopération au développement
12. Les organisations pour la promotion d'une conception idéologique
13. Les musées et services éducatifs qui en dépendent
14. Les associations des arts plastiques et littéraires

Les secteurs et les commissions paritaires

Les entreprises de travail adapté en région bruxelloise subsidiées par la Commission communautaire française, c'est

- 13 entreprises occupant de 30 à 400 travailleurs
 - 1.500 travailleurs ayant un handicap
- 300 employés en charge de l'encadrement des travailleurs et de la gestion des entreprises.

23

Le secteur socioculturel comptait en 2006 :

15531,95 ETP

15. Les organisations encadrant ou soutenant les organisations énumérées aux points susmentionnés

et qui :

1. soit ont leur siège social dans la Région wallonne ;
2. soit ont leur siège social dans la Région de Bruxelles-Capitale et qui sont reconnues et/ou subsidiées par la Communauté française et/ou par la Commission communautaire française ou qui, selon les cas, doivent être considérées comme étant du ressort exclusif de la Communauté française, en ce compris l'exercice des compétences transféré à la Région wallonne ou à la Commission communautaire française, en raison de leur activité ou de leur organisation ;
3. soit sont fondées comme une organisation (association sans but lucratif, fondation ou association internationale) de droit étranger et qui ont leur centre de fonctionnement dans la Région wallonne...

Par association internationale, il faut entendre une association telle que décrite par l'article 46 et suivants de la loi du 17 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations

Les organisations syndicales du secteur : CNE, CGSLB et SETCa

La Fédération patronale du secteur

La CESSoc, Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SOCio-culturel, est seule reconnue comme organisation représentative des employeurs pour siéger à la Commission Paritaire du secteur et au Comité de Gestion du Fonds. C'est la Fédération coupole qui regroupe et représente les Fédérations membres.

Les pouvoirs de tutelle et les Ministres compétents en 2006

Région Wallonne

J.-C. Marcourt : Ministre de l'Emploi

Christiane Vienne : Ministre de la Santé et de l'Action sociale

Marie Arena : Ministre de la Formation

Guy Lutgen : Ministre de l'Agriculture, Ruralité, Environnement, Tourisme

Communauté Française

C. Fonck : Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse

F. Laanan : Ministre de la Culture, Audiovisuel, Jeunesse

C. Eerdekens : Ministre de la Fonction publique, Sports

Communauté Germanophone

B. Gentges : Ministre de la Formation, Emploi, Affaires Sociales, Tourisme

I. Weykmans : Ministre de la Culture, Jeunesse, Sports

Région de Bruxelles-Capitale

B. Cerexhe : Ministre, Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Santé, de la Fonction publique et des Relations internationales

Emir Kir : Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Action sociale, de la Famille et des Sports

Françoise Dupuis : Membre du Collège de la COCOF, chargée de la Formation, professionnelle, de la Culture, des Relations internationales et du Transport scolaire.



Les Fonds
en détails

Les Fonds en détails





Les Fonds
en détails

Les Fonds en détails

Dans ce chapitre particulièrement dense, chaque Fonds social vous est présenté sur une double page avec des rubriques communes et spécifiques, selon les missions dont il est chargé. Les informations fournies concernent les années 2004-2005 et 2006. Certaines d'entre elles, notamment la composition de l'Organe de Gestion, sont donc arrêtées au 31 décembre 2006. Cette présentation a été conçue pour que vous puissiez utiliser, tant individuellement que globalement, les fiches de ce rapport d'activités, via son téléchargement par le site internet de l'APEF (<http://www.apefasbl.org>).

Les Fonds Maribel

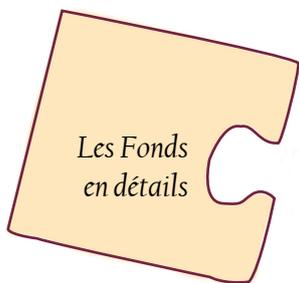
1. Le Fonds ESS (SCP 305.02)	28
2. Le Fonds REVA (SCP 305.02)	30
3. Le Fonds MAE (SCP 305.02)	32
4. Le Fonds RW-RB-CG (SCP 318.01)	34
5. Le Fonds Mirabel (SCP 319.02)	36
6. Le Fonds bruxellois des ETA (SCP 327.02)	38
7. Le Fonds socioculturel (SCP 329.02)	40

Les Fonds de Formation

1. Le Fonds ESS (SCP 305.02)	42
2. Le Fonds MAE (SCP 305.02)	44
3. Le Fonds ISAJH (SCP 319.02)	46
4. Le Fonds Socioculturel (SCP 329.02)	48

Les Fonds spécifiques

1. Le FSE des ETA (SCP 327.02)	50
2. L'asbl Old Timer MAE (SCP 305.02)	52
3. Le Fonds Aides Familiales (SCP 318.01)	54
4. Le Fonds Old Timer (SCP 319.02)	56
5. Le Fonds BEC (SCP 319.02)	58



Fonds Maribel Social pour les

Fonds Maribel Social pour les Etablissements et Services de Santé francophones et germanophones (ESS).

SCP 305.02 ONSS 222

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Christian Wijnants

Vice-président : Yves Hellendorff

Banc patronal (effectifs)
Christian Wijnants (FASS)
Marie-Françoise Van Lil (FIMS)
Alban Antoine (AFIS)
Thérèse Trotti (FNAMS)
Chantal Castermans (FIH-W)

Banc syndical (effectifs)
Yves Hellendorff (CNE)
Christian Masai (SETCa)
Fatima Daidou (CNE)
Michèle Seutin (SETCa)
Eric Dubois (CGSLB)

28

Nombre d'emplois attribués depuis la création du Fonds (en ETP) :

En ce qui concerne plus spécifiquement la mesure Maribel Social dans ce secteur, 70% des postes de travail attribués sont occupés par des femmes et 90 % sont des postes de travail de type «employé».

Dans la majorité des cas, des emplois attribués initialement sous forme de CDD ont été convertis en CDI.

	MS1	MS2	MS3	MS4
Nombre d'emplois	16	+ 31	+39,5	+ 19,5

Nombre d'institutions du secteur bénéficiant de l'octroi de postes Maribel : 159

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Dominique Vandergucht
Responsable administratif

☎ 02/229.32.43

dominique.vandergucht@apefasbl.org

Etablissements et Services de Santé

Historique du Fonds social

Le Fonds Maribel Social des Etablissements et Services de Santé a pour objet la gestion du produit mutualisé de la réduction des cotisations visée à l'article 2 de l'Arrêté royal du 5 février 1997.

Au 1er janvier 2003 et à la suite de la publication de l'Arrêté royal du 18/07/2002, les 9 Fonds Maribel Social sectoriels au sein de la C.P.305.02 ont été regroupés au sein d'un seul Fonds Maribel dit «Fonds Mammouth». Cette mesure s'est concrétisée par la signature d'une Convention Collective de Travail le 18 décembre 2002 instituant un Fonds Maribel Social unique au sein de la sous commission paritaire nationale 305.02.

Ce nouveau «Fonds Maribel Social des Etablissements et Services de Santé 305.02» dénommé aussi Fonds «Mammouth» répondra désormais des décisions Maribel Social pour tous les secteurs 305.02 confondus (néerlandophone, francophone et bicommunautaire).

Des Chambres séparées se voient toutefois chargées de la préparation de ces décisions secteur par secteur. Une Chambre spécifique est créée dans ce secteur et est dénommée «Chambre des Etablissements et Services de Santé». Son champ d'action couvre la Région wallonne, la Région germanophone et la Région de Bruxelles – Capitale.

MS5	MS6	MS6bis	MS6ter	Total au 31/12/2006
+ 42	+ 6	+3,5	+ 9 CDD	157,5 ETP CDI et 9 ETP CDD

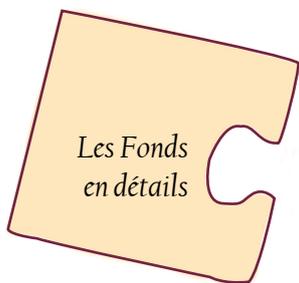
Dotation 2006 :

5.082.618,45 €

Montant de la réduction de

cotisation :

354,92 € par trimestre par travailleur ouvrant le droit .



Fonds Maribel Social pour les

Fonds Maribel Social pour les Centres de Revalidation Autonomes francophones et Germanophones (REVA).

SCP 305.02 ONSS 711

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Alban Antoine

Vice-président : Yves Hellendorff

Banc patronal (effectifs)
Alban Antoine (AFIS)
Christian Wijnants (FASS)
Marie-Françoise Van Lil (FIMS)
Thérèse Trotti (FNAMS)
Chantal Castermans (FIH-W)

Banc syndical (effectifs)
Yves Hellendorff (CNE)
Christian Masai (SETCa)
Fatima Daidou (CNE)
Michèle Seutin (SETCa)
Eric Dubois (CGSLB)



Le secteur compte :

1.160 postes de travail,
soit 811,65 ETP

- 334 postes de travail hommes, soit 251,86 ETP (33 ouvriers et 271 employés)
- 826 postes de travail femmes, soit 559,79 ETP (49 ouvrières et 715 employées)

Nombre d'institutions du secteur bénéficiant de l'octroi de postes Maribel : 24

Nombre d'emplois attribués depuis la création du Fonds (en ETP) :

En ce qui concerne plus spécifiquement la mesure Maribel Social dans ce secteur, 70% des postes de travail attribués sont occupés par des femmes et 70 % sont des postes de travail de type «employé».

Dans la majorité des cas, des emplois attribués initialement sous forme de CDD ont été convertis en CDI.

	MS1	MS2	MS3	MS4
Nombre d'emplois	5	+ 7	+ 8	+ 8,5

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Dominique Vandergucht
Responsable administratif

☎ 02/229.32.43

dominique.vandergucht@apefasbl.org

Centres de Revalidation Autonomes

Historique du Fonds social

Le Fonds Maribel Social des Centres de Revalidation Autonomes a pour objet la gestion du produit mutualisé de la réduction des cotisations visée à l'article 2 de l'Arrêté royal du 5 février 1997.

Au 1er janvier 2003 et à la suite de la publication de l'Arrêté royal du 18/07/2002, les 9 Fonds Maribel Social sectoriels au sein de la C.P.305.02 ont été regroupés au sein d'un seul Fonds Maribel dit «Fonds Mammouth». Cette mesure s'est concrétisée par la signature d'une Convention Collective de Travail le 18 décembre 2002 instituant un Fonds Maribel Social unique au sein de la sous commission paritaire nationale 305.02.

Ce nouveau «Fonds Maribel Social des Etablissements et Services de Santé 305.02» dénommé aussi Fonds «Mammouth» répondra désormais des décisions Maribel Social tous les secteurs 305.02 confondus (néerlandophone, francophone et bicom-munautaire).

Des Chambres séparées se voient toutefois chargées de la préparation de ces décisions secteur par secteur. Une Chambre spécifique est créée dans ce secteur et est dénommée «Chambre des Centres de Revalidation Autonomes». Son champ d'action couvre la Région wallonne, la Région germanophone et la Région de Bruxelles – Capitale.

MS5	MS6	Total au 31/12/2006
+ 9,5	+ 10,75	48,75 CDI

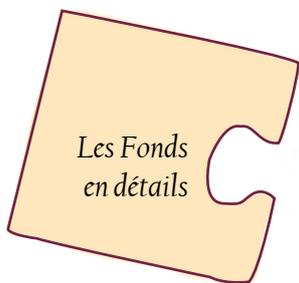
Dotation 2006 :

1.544.704,05 €

Montant de la réduction de cotisation :

354,92 € par trimestre par travailleur ouvrant le droit.

31



Fonds Maribel Social pour les

Fonds Maribel Social pour les Milieux d'Accueil d'Enfants francophones et germanophones (MAE).

SCP 305.02 ONSS 022

Comité de Gestion au 31/12/2006

Présidente : M.-F. Van Lil

Vice-président : Eric Dubois

Banc patronal (effectifs)
Marie-Françoise Van Lil (FIMS)
Fabiola Frippiat (FILE)
Alban Antoine (AFIS)
Thérèse Trotti (FNAMS)
Chantal Castermans (FIH-W)

Banc syndical (effectifs)
Eric Dubois (CGSLB)
Yves Hellendorff (CNE)
Christian Masai (SETCa)
Isabelle Laloy (CNE)
Rudy Pirquet (SETCa)



Nombre d'emplois attribués depuis la création du Fonds (en ETP) :

La plupart des postes sont constitués de mi-temps et attribués à des fonctions dédiées au renforcement de l'encadrement (des puéricultrices principalement).

Aucun emploi n'a été attribué lors de la phase MSI, à cause de la crise du FESC (Fonds des Equipements et Services Collectifs).

Pour le MS5, les 10 ETP sont la conversion des emplois CDD en CDI du MS4ter.

Pour le MS6, il s'agit de la conversion de 18 ETP CDD en CDI sur les 22,45 du MS4quater.

Nombre d'institutions du secteur bénéficiant de l'octroi de postes Maribel : 125

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Sophie Céphale
Collaboratrice administrative
☎ 02/229.32.42
sophie.cephale@apefasbl.org

Phase Maribel	Nombre d'emplois
MS1	-
MS2	16,5
MS2bis	+17
MS3	+ 29,25
MS4	+ 10
MS4bis	+ 3
MS4ter	+ 10
MS4quater	+ 22,5
MS5	+ 10
MS6	+ 18
MS6bis	+ 13 CDI et 12 CDD
Total au 31/12/2006	115,75 CDI et 12 CDD

Milieux d'Accueil d'Enfants

Historique du Fonds social

Au départ, la dépendance de la C.P.305.02 n'était clairement établie que pour les Milieux d'Accueil agréés et subsidiés par l'ONE ou KIND en GEZIN et le champ d'application des C.C.T. sectorielles existantes visaient exclusivement les crèches, préguardiennats et services de gardiennat à domicile. Tel est ainsi le cas pour la C.C.T. du 11 décembre 1989 instituant le « FONDS SOCIAL MILIEUX D'ACCUEIL » - « SOCIAAL FONDS KINDEROPVANG » sur le plan national (réseau francophone et néerlandophone confondus).

Ce Fonds Social s'est vu affecter l'indice ONSS sectoriel « 022 » et fut appelé à gérer les effets « groupes à risque » au bénéfice limitativement des crèches, préguardiennats, services de gardiennat à domicile et ensuite des M.C.A.E. agréés et subsidiés par l'ONE ou KIND en GEZIN.

Cette limitation au strict réseau ONE – KIND en GEZIN n'a toutefois pas prévalu au niveau des C.C.T. liées à la mise en oeuvre du MARIBEL SOCIAL I :

- § La C.C.T. du 28 mars 1997 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants
Et
- § La C.C.T. du 28 mars 1997 instituant deux Fonds Sociaux sectoriels distincts par régime linguistique : le « Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants » (maintenu sous indice 022) et le « Sociaal Fonds voor de sector Opvang van Kinderen » (passé sous indice ONSS 322)

Il leur est alors déterminé un champ d'application élargi : les crèches, préguardiennats, services d'accueil extra-scolaire, services de gardiennes encadrées à domicile, services d'accueil à domicile d'enfants malades, M.C.A.E. et autres institutions et services similaires d'accueil d'enfants ressortissant à la Commission paritaire pour les Etablissements et les Services de Santé.

Des difficultés se sont posées aux gestionnaires d'un « nouveau » FONDS, le Fonds social en charge de la gestion du MARIBEL SOCIAL I et ont handicapé sa mise en oeuvre : l'identification des nouvelles initiatives en question (vérification de leur appartenance effective à la C.P.N. 305.02) et leur mise sous indice sectoriel « 022 » par voie de régularisation à l'ONSS.

La crise du FESC a également contribué aux difficultés de la mise en oeuvre du MARIBEL SOCIAL. En effet, la perte ou la réduction des subsides du FESC devait mener à des pertes d'emplois drastiques dans le secteur. Le gouvernement n'a pas fait mystère alors de l'intention d'affecter intégralement le produit attendu du MARIBEL SOCIAL aux pertes des subsides fédéraux du FESC – ce qui était contraire à l'objectif d'accroissement net de l'emploi sectoriel que le MARIBEL SOCIAL sous-tend.

Il a été convenu finalement entre parties de lier prioritairement la mise en oeuvre du MARIBEL SOCIAL à des effets régulateurs visant l'ensemble du réseau d'accueil 0/12 ans, à savoir des mesures d'harmonisation ou de rattrapage au regard des taux d'encadrement et des appuis logistiques inégalement consentis ou attribués selon le type de milieu d'accueil considéré et à la condition d'appartenance à la CPN 305.02

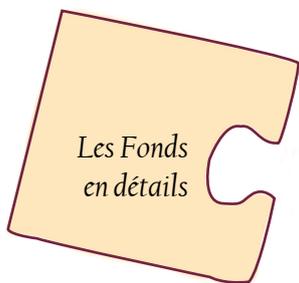
33

Dotation 2006 :

3.640.952,47 €

Montant de la réduction de cotisation :

354,92 € par trimestre par travailleur ouvrant le droit.



Fonds Maribel Social RW-RB

Fonds Maribel Social pour les Services d'Aides Familiales des Régions Wallonne, Bruxelloise et Germanophone.

SCP 318.01 ONSS 611

Comité de Gestion au 31/12/2006

Présidente : Michèle Duray

Vice-président : Pierre Dille

Banc patronal (effectifs)
Pierre Dille (FASD)
Dominique Van Lierde (FSB)
Dominique Blondeel (CSD)
Sylviane Badard (FESAD)
Marie-Madeleine Simon (FESAD)

Banc syndical (effectifs)
Michèle Duray (FGTB)
Christian Masai (SETCa)
Eric Dubois (CGSLB)
Isabelle Laloy (CNE)
Patricia Piette (CNE)

Nombre d'emplois attribués depuis la création du Fonds (en ETP) :

Le Fonds regroupe 48 services, pour la plupart réunis entre les 4 fédérations (Fesad, Fasd, Fcsd, Fsb)

	FESAD	FASD	CSD	FSB	Centre Fam	Familiehilfe	Total au 31/12/2006
Attributions	113,71	78,91	51,42	12,91	11,60	3,01	271,56



Nombre de services bénéficiant de l'octroi de postes Maribel : 48 regroupés en 4 fédérations

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Sylvie Ronval
Responsable administrative
☎ 02/229.32.50
ronval.sylvie@apefasbl.org

Historique du Fonds social

Depuis 1997, les services d'aides familiales peuvent bénéficier d'une réduction de cotisations patronales appelée Maribel Social.

En 1998, le gouvernement fédéral a renforcé de programme d'emploi, mais il imposait désormais une procédure d'adhésion différente : par l'intermédiaire d'un Fonds sectoriel.

Un Fonds sectoriel a donc été créé, institué par la CCT du 30/06/98.

Maribel
RW - RB - CG

35

Dotation 2006 :

7.418.919,74 €

*Montant de la réduction de
cotisation :*

354,92 € par trimestre par travailleur
ouvrant le droit.



Fonds Mirabel

Fonds Maribel de la sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la communauté française, de la région wallonne et de la communauté germanophone

SCP 319.02 ONSS 162

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Christian Masai

Vice-président: Zoran Kacarevic

Banc patronal (effectifs)
Zoran Kacarevic (ANCE)
Jean-Paul Rossius (GASMAES)
Viviane Stevens (LNH)
Viviane Henkes (FEMMO)
André Bouret (AMA)
Stéphane Emmanuelidis (FISSAAJ)

Banc syndical (effectifs)
Christian Masai (SETCa)
Jean Lemaire (SETCa)
Eric Dubois (CGSLB)
Patricia Piette (CNE)
Jean-Marie Gilson (CNE)

36

Nombre d'emplois attribués depuis la création du Fonds (en ETP) :

Sous-secteur	MS1	MS2	MS3
AAJ	40,5	+ 46	+ 90,5
AWIPH	64,5	+ 58	+ 130,5
COCOF	11	+ 9	+ 25
SASPE	5,5	+ 2	+ 6
Adultes	6	+ 5,5	+ 16
Germano	1	+ 0,5	+ 1
Total	128,5	+ 121	+ 269

Nombre d'institutions du secteur bénéficiant de l'octroi de postes Maribel : 433

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Béatrice Chandelon
Collaboratrice administrative
☎ 02/227.61.57
beatrice.chandelon@apefasbl.org

Nicolas Minet
Assistant administratif
☎ 02/229.20.16
nicolas.minet@apefasbl.org

Historique du Fonds social

Le Fonds Mirabel a été créé en février 1997. Ce Fonds a été créé pour promouvoir l'emploi dans le secteur des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone.

Le Fonds a pour objet la gestion du produit mutualisé de la réduction des cotisations patronales accordée dans le cadre de la mesure Maribel social.

MS4	ETP ¹ (31/12/2006)	PP ² (31/12/2006)	Aide financière (en €)
+ 17	194	451	6 797 355,43
+ 21	274	683	10 275 787,76
+ 3,5	48,5	116	1 753 207,20
+ 3	16,5	68	574 348,85
+ 4	31,5	68	1 162 752,24
+ 1	3,5	4	140 218,21
- 49,5	568	1355	20 703 669,69

Dotation 2006 :

21 246 957,86 €

Montant de la réduction de cotisation :

354,92 € par trimestre par travailleur ouvrant le droit.

1. ETP = nombre d'Equivalent Temps Plein

2. PP = nombre de Personnes Physiques



SCP 319.02

Fonds Maribel Social pour les

Fonds social bruxellois Maribel Social pour la promotion de l'emploi dans les Entreprises de Travail Adapté (ETA).

SCP 327.02 ONSS 173

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Axel Godin

Vice-président : Luc De Wagter

Banc patronal (effectifs)
Axel Godin (FEBRAP)
Gaëtan Vandamme (FEBRAP)
Benoît Ceysens (FEBRAP)
Guy Lemmens (FEBRAP)
Secrétaire FEBRAP (invité) : M. Querton

Banc syndical (effectifs)
Luc De Wagter (CSC)
Jean-Luc Bosmans (FGTB)
Patricia Piette (CNE)
Yves Dupuis (SETCa)

Nombre d'emplois attribués depuis la création du Fonds (en ETP) :

Les critères spécifiques qui ont présidé aux attributions à durée indéterminée n'ont pas toujours été les mêmes. Au départ, outre le respect des objectifs du Maribel Social, c'était le volume de l'emploi des ETA qui était pris en compte. Par la suite, des critères d'équilibre, de développement qualitatif ont été utilisés.

Date de l'attribution	15/09/2003	14/12/2004	30/06/2005	Total au 31/12/2006
Emplois Maribel attribués	15,5	+ 9	+ 9,5	34

Un pourcentage important des fonds sert à financer le revenu minimum mensuel garanti (RMMMG - réglementation spécifique d'utilisation de la réduction Maribel social pour tout le secteur des Entreprises de Travail Adapté - ETA).

Nombre d'Entreprises de
Travail Adapté bénéficiant de
l'octroi de postes Maribel : 11

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Christine Baudechon
Collaboratrice administrative

☎ 02/227.61.54
christine.baudechon@apefasbl.org

Entreprises de Travail Adapté à Bruxelles

Historique du Fonds social

Création du Fonds

Une Convention Collective a été signée le 18 décembre 2000 portant la création d'un Fonds de Sécurité d'Existence dénommé «Fonds Social bruxellois Maribel Social» pour la promotion de l'emploi dans les entreprises de travail adapté. (E.T.A.).

Elle a produit ses effets à partir du 1er juillet 2000. L'Arrêté Royal la rendant obligatoire en date du 22/06/03 a été publié au Moniteur Belge le 14/08/03.

Cette convention collective de travail s'applique aux entreprises et aux employeurs qui sont agréés par le Collège de la Commission communautaire française ainsi qu'à leurs travailleurs, ouvriers et employés.

Cette CCT précise que les montants des phases 1 à 3 du M.S. sont exclusivement affectés au financement du revenu minimum moyen mensuel garanti (R.M.M.M.G) des travailleurs et que les MS 4, 5 et 6 visent à créer des emplois supplémentaires dans le secteur.

Attributions d'emplois

Le Fonds a procédé à plusieurs attributions d'emplois :

- à durée indéterminée : Maribel Social 3, 4, 5, 6
- à durée déterminée : Maribel Social 6

Dotation :

2004 : 2.094.183,11 €
2005 : 2.395.880,78 €
2006 : 2.496.790,56 €

Montant de la réduction de cotisation :

Les subventions sont accordées par travailleur en fonction d'un forfait lié au type d'embauche réalisée (statut du travailleur engagé), quelle que soit l'ancienneté barémique valorisée. L'intervention financière est forfaitaire et plafonnée au 31/12/2006 aux montants de¹ :

876,87 € par mois et par ETP pour des emplois d'encadrement subsidiés
1.579,58 € par mois et par ETP pour des emplois de production hors quota
2.100 € par mois et par ETP pour des emplois d'encadrement non subsidiés

¹ Celle-ci est régulièrement indexée ou augmentée.

39



Fonds Maribel Social pour le s

Fonds Maribel Social du Secteur Socioculturel des Communautés française et germanophone et de la Région wallonne

SCP 329.02 ONSS 362

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Eric Mikolajczack

Vice-président : Guy Chandelon

Banc patronal (CESSoC) (effectifs)

Banc syndical (effectifs)

Eric Mikolajczack

Guy Chandelon (SETCa)

Jean-Michel Defawe

Alain Antoine (CNE)

Pierre Dohet

Christian Masai (SETCa)

Thierry Demanet

Yves Hellendorff (CNE)

Olivier Leblanc

Eric Dubois (CGSLB)

(suppléants)

Patricia Petitfrère (SETCa)

Etienne Van Parijs

(suppléants)

Jean Vanesse

Michèle Seutin (SETCa)

Alain Berger

Olivier Cattelain (CNE)

Nombre d'emplois attribués depuis la création du Fonds (en ETP) :

Dès sa création, le Fonds fédéral a repris les 28,5 ETP attribués aux Organisations de Coopération au Développement. Il ne sont plus pris en charge par le Fonds communautaire et donc plus comptabilisés. De même, les emplois perdus par certaines associations ou groupements (4 ETP) et qui n'ont pas été réattribués ne sont plus comptabilisés.

	MS1	MS2	MS3	Projets APPIC	MS4	Projets CEFA	MS03	MS 5	Total au 31/12/2006
Attributions	-	81,25	+ 190,75	(+ 154,38)*	+ 98	(+ 10)*	+ 40,50	+ 115,5	526 ETP CDI

* emplois temporaires

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Pascale Vandegerde
Collaboratrice administrative
☎ 02/229 32 57
pascale.vandegerde@apefasbl.org

Christine Baudechon
Collaboratrice administrative
☎ 02/227 61 54
christine.baudechon@apefasbl.org

Les données emploi et financières du Fonds pour l'année 2005 :

- ✓ La dotation du Fonds se monte à 14.124.637,36 €.
- ✓ Le plafond de subvention du Fonds se monte à 31.536 € par ETP par an presté ou assimilé.
- ✓ Le nombre maximum de postes subventionnés est 526 ETP.
- ✓ Le nombre moyen d'ETP en poste est 504,25.
- ✓ Le nombre moyen de personnes en poste est 838.
- ✓ Le coût de ces emplois est de 15.291.695,55 €.

pour l'année 2006 :

- ✓ La dotation du Fonds se monte à 14.124.637,36 €.
- ✓ Le plafond de subvention du Fonds se monte à 28.050 € par ETP par an presté ou assimilé
- ✓ Le nombre maximum de postes subventionnés est 526 ETP.
- ✓ Le nombre moyen d'ETP en poste est 512,2.
- ✓ Le nombre moyen de personnes en poste est 828.
- ✓ Le coût de ces emplois est de 13.972.351,99 €.

40

secteur socioculturel

Historique du Fonds social

Le Fonds Maribel Social de la Commission paritaire pour le secteur socio-culturel (CP 329) a été créé en 1998 (Arrêté Royal du 29 avril 1999). Bien que la CP 329 (créée en 1993) soit bilingue, il existe dès le départ un Fonds Social Maribel Social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone et un Sociaal Fonds Sociale Maribel voor de sociaal-culturele sector van de Vlaamse Gemeenschap.

Il n'y a pas eu d'attribution d'emplois par le Fonds lors de la première réduction Maribel Social, car de nombreuses associations du secteur ne relevaient pas encore officiellement de la CP 329.

Par la suite, le secteur étant composé de nombreuses petites associations et la demande d'emploi étant largement supérieure à l'offre, le Fonds a tenté de résoudre ce problème en mettant sur pied et en favorisant le système des regroupements volontaires d'employeurs. Ce mode de fonctionnement permit à la fois de structurer le secteur et de le rendre solidaire. Mutualiser les moyens par l'intermédiaire des groupements permettait à de petites associations de bénéficier d'emplois qu'elles n'auraient pas obtenus et également de recourir aux emplois Maribel Social là où ils étaient les plus utiles. De plus, le Fonds a pris l'option de maintenir le plafond de financement à un niveau assez bas, ce qui lui permettait d'attribuer plus d'emplois.

Le Fonds a procédé à plusieurs attributions d'emplois :

- à durée indéterminée : Maribel Social 2, 3, 4, 03, 5.
- à durée déterminée : projets APPIC (Aide aux Projets Ponctuels d'Intérêt Collectif) et projets CEFA (Formation en Alternance).

Les critères spécifiques qui ont présidé aux attributions à durée indéterminée n'ont pas toujours été les mêmes. Au départ, outre le respect des objectifs du Maribel Social, c'était le volume de l'emploi de l'association ou du groupement qui était pris en compte. Par la suite, des critères d'équilibres sous-sectoriels, de reconnaissance, de développement qualitatif ont été utilisés.

Depuis le Maribel Social 03, le système de groupement n'est plus accepté par la législation Maribel Social et des procédures sont mises en place par le Fonds pour que les emplois attribués aux groupements ne soient pas perdus.

A partir du 1er janvier 2003, les Organismes de Coopération et d'Education au Développement ont quitté les Fonds communautaires pour être regroupés dans un Fonds fédéral (le Fonds Social Maribel Social du secteur socioculturel – Sociaal Fonds Sociale Maribel voor de socioculturele sector). Ce Fonds est membre de l'association FE.BI.

La CP 329 sera scindée en trois sous-commissions (Arrêté Royal du 21 septembre 2004): SCP 329.01 (Paritair Subcomite voor de socio-culturele sector van de Vlaamse Gemeenschap), SCP 329.02 (Sous-Commission Paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région Wallonne) et SCP 329.03 (Sous-Commission Paritaire pour les organisations socio-culturelles fédérales et bicommunautaires – Paritair Subcomite voor de federale en bicommunautaire socio-culturele organisaties). Chacune de ces sous-commissions possède son propre Fonds Maribel Social.

Nombre d'institutions du secteur bénéficiant de l'octroi de postes Maribel : 408

Fonds social ESS

Fonds social de la Sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé situés en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale.

SCP 305.02 ONSS 222

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Christian Wijnants

Vice-président : Yves Hellendorff

Banc patronal (effectifs)
Christian Wijnants (FASS)
Marie-Françoise Van Lil (FIMS)
Alban Antoine (AFIS)
Thérèse Trotti (FNAMS)
Chantal Castermans (FIH-W)

Banc syndical (effectifs)
Yves Hellendorff (CNE)
Patricia Piette (CNE)
Eric Dubois (CGSLB)
Christian Masai (SETCa)
Michèle Seutin (SETCa)

Historique du Fonds social

Le Fonds Social ESS a été institué par convention collective de travail le 15 février 1999 au sein de la sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé.

Le Fonds a pour mission de percevoir, contrôler et gérer les cotisations pour les initiatives de formation et d'emploi en faveur des groupes à risque et de les affecter aux objectifs en vue desquels celles-ci sont destinées.

Activités 2004, 2005, 2006

Participation financière à la classification de fonction pour fonction d'accueil dans le secteur des Maisons Médicales (environ 570 travailleurs concernés pour 15.000 €) : Le Fonds a financé une étude sur la classification de fonction au sein des maisons médicales confiée à l'Institut IF-IC.

Formation intersectorielle en informatique (environ 130 travailleurs concernés pour 15.000 €) : Cette formation est commune aux secteurs 022 - 222 et 422 de la SCP 305.2. Les circulaires d'information et d'inscription ont été envoyées fin juillet 2003, les premiers modules de formation ont débuté en octobre 2003. Quatre opérateurs de formation avaient été choisis pour leur compétence, leur matériel et leur accessibilité tant financière que géographique. Certains modules de formation ont été organisés jusqu'en mai 2004.

Etude des sous-secteurs ESS (étude sur les évolutions et les besoins en formation) (environ 6.000 travailleurs concernés pour 20.000 €) : Le Fonds a soutenu l'initiative de l'APEF asbl d'effectuer une recherche sur les initiatives à prendre notamment en matière de formation pour l'ensemble des sous-secteurs des établissements et services de santé. La recherche a visé à faire le point sur les aspects institutionnels et législatifs, sur les données quantitatives en matière de type de services et d'emplois, sur les enjeux de chaque sous-secteur avec leurs pratiques et leurs besoins en formation, sur leur avis concernant les initiatives du Fonds. La recherche s'est conclue en juin 2006 par la remise d'un rapport finalisé en octobre 2006 comprenant la synthèse des données recueillies et des propositions pour de futures actions du Fonds. Cette recherche a servi de base aux nouvelles initiatives du Fonds lancées en décembre 2006.

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

François Willemot
Responsable administratif

☎ 02/229.20.34

Fax : 02/227.59.79

francois.willemot@apefasbl.org

Le Fonds s'adresse à 550 organisations (employeurs avec l'indice ONSS 222 en 2006) et près de 6000 travailleurs (source ONSS 2006) relevant de la Sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé. Types de services concernés : Centres de Service Social, Maisons Médicales, Services externes de Prévention et de Protection au Travail, Centres de Planning Familial, Services de Promotion de la Santé à l'École, Services d'Aide aux Toxicomanes, Services d'Aide Sociale aux Justiciables, Services de Santé Mentale, Centres d'Action Sociale Globale, Centres de Coordination de Soins et Services à Domicile, Organismes d'adoption, Espaces-Rencontre, Equipes SOS-Enfants, Initiatives d'Habitation Protégée, Centres de Télé-Accueil, Services de Promotion de la Santé, Polycliniques, Centres médicaux...

Il s'agit de services francophones et germanophones ressortissant à la Sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé situés en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale.

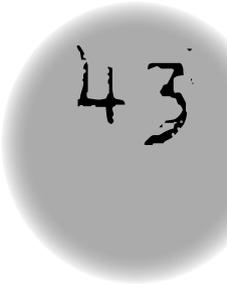
Programme de formation Qualiditas (environ 300 travailleurs concernés pour 63.000 €) : Le Fonds a initié l'élaboration d'un programme de formations pour les travailleurs reprenant diverses thématiques (gestion des émotions et du stress, gestion des conflits, accueil...). Ce programme, dénommé Qualiditas, a démarré fin 2004. Différents opérateurs de formation ont été sélectionnés et participent au programme.

Opération Plan de Formation (environ 4.000 travailleurs concernés pour 14.000 €) : Le Fonds a participé au développement de l'opération Plan de Formation réalisée par l'APEF asbl par l'envoi, dans chacun des services, d'une brochure et d'un DVD présentant une méthode d'élaboration et de gestion du plan de formation, par le soutien d'un côté à la participation aux formations d'initiation à l'élaboration d'un plan de formation, de l'autre à l'accompagnement sur site à la mise en œuvre du premier plan de formation.

Accompagnement Santé pour le secteur des PSE (supervisions d'équipe) (environ 220 travailleurs concernés pour 37.500 €) : Le Fonds a développé et lancé le projet Acc'santé : Accompagnement d'équipe pour les services de Promotion de la Santé à l'École afin de les aider à gérer les changements liés au nouveau décret de la Communauté Française. 16 services y participent. L'opération s'est clôturée en 2006.

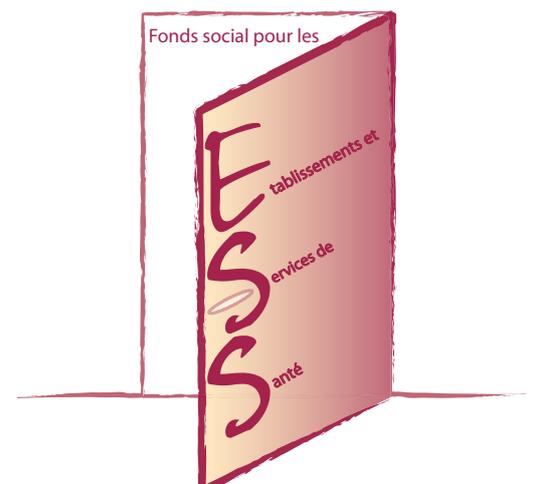
Modules Promotion Sociale (environ 100 travailleurs concernés pour 10.000 €) : Le Fonds a soutenu des services qui ont fait appel à l'Enseignement de Promotion Sociale dans le cadre de la Convention Communauté Française – Promotion sociale / APEF – FEBI.

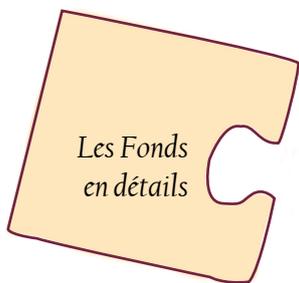
Programme de formation pour les travailleurs sociaux des Centres de Service Social (environ 120 travailleurs concernés pour 2.800 €) : Le Fonds a soutenu le programme de formation mis sur pied par la Fédération des Centres de Service Social.



Evolution des recettes et des dépenses :

	2004	2005	2006
Total recettes	98.400 €	120.999,16 €	120.999,16 €
Total dépenses	82.097,99 €	107.445,41 €	68.910,55 €





Fonds social pour les Milieux

Fonds social de la Sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé situés dans la Région wallonne ou la Région de Bruxelles-Capitale

SCP 305.02 ONSS 022

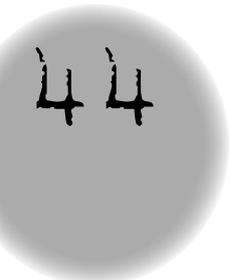
Comité de Gestion au 31/12/2006

Présidente : M.-F. Van Lil

Vice-président : Eric Dubois

Banc patronal (effectifs)
Fabiola Frippiat (FILE)
Marie-Françoise Van Lil (FIMS)
Alban Antoine (AFIS)
Thérèse Trotti (FNAMS)
Chantal Castermans (FIH-W)

Banc syndical (effectifs)
Yves Hellendorff (CNE)
Isabelle Laloy (CNE)
Eric Dubois (CGSLB)
Christian Masai (SETCa)
Rudy Pirquet (SETCa)



Historique du Fonds social

Le Fonds Social MAE a été institué par convention collective de travail le 15 février 1999 au sein de la sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé.

Le Fonds concerne les crèches, préguardiennats, milieux d'accueil extrascolaire, services de gardiennes encadrées à domicile, services d'accueil à domicile d'enfants malades, maisons communales d'accueil de l'enfance et des institutions et services similaires d'accueil d'enfants francophones et germanophones ressortissant à la Sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé situés dans la Région wallonne ou la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Fonds a pour mission de percevoir, contrôler et gérer les cotisations pour les initiatives de formation et d'emploi en faveur des groupes à risque et de les affecter aux objectifs en vue desquels celles-ci sont destinées.

Evolution des recettes et des dépenses

	2004	2005	2006
Total recettes	38.000 €	48.056,42 €	48.056,42 €
Total dépenses	35.020,23 €	13.848,02 €	23.857,95 €

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

François Willemot
Responsable administratif

© 02/229.20.34

Fax : 02/227.59.79

francois.willemot@apefasbl.org

Activités 2004, 2005, 2006

Formation intersectorielle en informatique (environ 120 travailleurs concernés pour 13.671,43 €) : Cette formation est commune aux secteurs 022 - 222 et 422 de la SCP 305.2. Les circulaires d'information et d'inscription ont été envoyées fin juillet 2003, les premiers modules de formation ont débuté en octobre 2003. Quatre opérateurs de formation avaient été choisis pour leur compétence, leur matériel et leur accessibilité tant financière que géographique. Certains modules de formation

d'Accueil d'Enfants

ont été organisés jusqu'en mai 2004.

Formation en secourisme (environ 230 travailleurs concernés pour 13.500 €) : Pour répondre à la demande exprimée par les acteurs de terrain, une formation en secourisme a été organisée. L'opérateur de formation est la Croix-Rouge. Des formations inter-services ont été organisées en 2005. Des formations sur site sont programmées pour le premier semestre 2006.

Opération Plan de Formation (environ 2.500 travailleurs concernés pour 6.055 €) : Le Fonds a participé au développement de l'opération Plan de Formation réalisée par l'APEF asbl par l'envoi dans chacun des services d'une brochure et d'un DVD présentant une méthode d'élaboration et de gestion du plan de formation, par le soutien d'un côté à la participation aux formations d'initiation à l'élaboration d'un plan de formation, de l'autre à l'accompagnement sur site à la mise en œuvre du premier plan de formation.

Formation pour le personnel « Accueil Temps Libre » : Le Fonds a initié et soutenu l'élaboration d'un contenu de formation qualifiante pour le personnel travaillant dans le secteur ATL en collaboration avec l'Enseignement de Promotion Sociale. Cette démarche devrait aboutir à une révision du dossier pédagogique de la formation d'auxiliaire de l'enfance.

Formation continue des puéricultrices et tutorat : Le Fonds a décidé de mettre en œuvre des modules de formation pour l'ensemble du secteur en collaboration avec l'Enseignement de Promotion Sociale. Trois modules ont été conçus par le Fonds avec l'appui d'experts de la Promotion Sociale : 1) Evolution du métier de puéricultrice, 2) Communication et travail d'équipe, 3) Tutorat. Afin de faciliter la participation des travailleurs, le Fonds pré-finance les montants octroyés dans le cadre du Congé Education Payé. La mise en œuvre du projet a démarré à la fin de l'année 2006.

L'élaboration de ce projet a nécessité de nombreuses réunions de travail entre les partenaires sociaux ainsi qu'entre partenaires sociaux et experts de l'Enseignement de Promotion Sociale.

Formation continue pour le personnel d'encadrement : Le Fonds a décidé de mettre en œuvre des modules de formation destiné au personnel d'encadrement en collaboration avec l'Enseignement de Promotion Sociale. Deux modules sont prévus : 1) gestion administrative et financière, 2) gestion d'équipe. La mise en œuvre du projet est prévue pour la fin de l'année 2007.

Le Fonds s'adresse à 312 Milieux d'Accueil d'Enfants (employeurs avec l'indice ONSS 022 en 2006).

Fonds social ISAJH

Fonds pour les « Etablissements et Services d'éducation et d'hébergement » de la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone.

SCP 319.02 ONSS 162

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Zoran Kacarevic

Vice-présidente : Patricia Piette

Banc patronal (effectifs)
Zoran Kacarevic (ANCE)
Joël Guillaume (ANCE)
Stéphane Emmanuelidis (FISSAAJ)
Daniel Therasse (FISSAAJ)
Stéphane Humbert (GASMAES)
Viviane Stevens (LNH)
Pascal Rigot (FEMMO-FIPE)
Christine Mahieu (FEMMO-FIPE)
André Bouret (AMA)
Lucette Sauvage (MESSAJE)
Bernard Dormal (FSPF)

Banc syndical
Patricia Piette (CNE)
Eric Dubois (CGSLB)
Michaël Dufrane (CGSLB)
Christian Masai (SETCa)
Philippe Bertleff (SETCa)
Jean Lemaire (SETCa)
Yvon Coerten (CNE)
Louis Lambert (CNE)
Sylvia Higuët (CNE)

Historique du Fonds social

En 1990, la Sous-commission paritaire 319.02, a décidé de créer un «Fonds de sécurité d'existence» sur base de la loi du 7 janvier 1958 : le Fonds social I.S.A.J.H. des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés.

La Sous-commission paritaire 319.02 est compétente pour les «Etablissements et Services d'éducation et d'hébergement» de la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone. Ses missions sont plus particulièrement orientées vers la formation continuée des travailleurs.

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

François Willemot
Responsable administratif
☎ 02/229.20.34
francois.willemot@apefasbl.org

Marie-Pierre Lobet
Responsable administrative
☎ 02/227.27.47
lobet.marie-pierre@apefasbl.org

Gisèle Chazotte
Collaboratrice administrative
☎ 02/227.61.51
chazotte.gisele@apefasbl.org

Activités 2004, 2005, 2006

A. Soutien à la qualification

Le Fonds a remboursé le droit d'inscription de travailleurs en fonction inscrits en Enseignement de Promotion sociale dans une des années du cursus de niveau Technique secondaire inférieur ou supérieur leur permettant d'acquérir un diplôme d'éducateur Classe 2 ou I. Le Fonds rembourse également des frais scolaires par année complètement suivie.

Le Fonds ISAJH prend en charge les frais liés à l'inscription pour les travailleurs relevant de la 319.2 suivant tout ou partie des modules « Post-graduat cadre du Non Marchand »

Montants alloués à l'action : 40.691,51 € en 2004, 81.767,29 € en 2005 et 49.456 € en 2006

B. Intervention du Fonds dans le coût de l'organisation - par l'enseignement de Promotion sociale - de modules Post-graduat cadre du Non-marchand et autres.

Montants alloués à l'action : 135.390 € en 2005 et 76.710 € en 2006

C. Bourses aux échanges avec accompagnement de l'équipe éducative

Cette initiative a pour objectif de contribuer à développer les compétences collectives des équipes éducatives, en permettant à des intervenants sociaux :

- de rencontrer la pratique d'autres professionnels
- de susciter, par l'accompagnement de l'équipe, une interrogation sur leur pratique et leur mode de fonctionnement.

Montants alloués à l'action : 51.570,99 € en 2004, 21.244,7 € en 2005 et 21.000,25 € en 2006

D. Educ'actions

Le Fonds social ISAJH soutient tous les 3 ans, 2001, 2004, 2007, « Educ'actions ». En 2007 cette journée aura lieu le 18 octobre à La Marlagne. L'accent est mis sur la préparation des projets qui présenteront leurs expériences positives. Une trentaine de projets se préparent, depuis octobre 2006, à cet événement.

Montants alloués à l'action : 21.296,39 € en 2004 et 17.706,85 € en 2005

E. Appel à projets (2006-2007)

Le comité de Gestion du Fonds Isajh a souhaité soutenir les services en leur donnant la possibilité de recevoir un financement pour différents types de projets. Cet appel est ouvert aux associations, aux groupements d'associations ayant du personnel salarié, ainsi qu'aux fédérations d'employeurs et aux organisations syndicales.

Les projets doivent s'inscrire dans une des quatre orientations suivantes :

- ✦ Formation continuée des travailleurs
- ✦ Production d'outils pédagogiques
- ✦ Réalisation d'études à visée opérationnelle
- ✦ Initiatives relatives à la carrière et à l'emploi.

Montants alloués à l'action : 524.685,52 € en 2006

F. Soutien aux travailleurs suivant la formation « Initiation à l'élaboration d'un premier Plan de Formation »

Le dispositif Plan de formation est une aide concrète aux professionnels qui souhaitent s'engager de manière plus systématique dans la professionnalisation de la formation. En lien avec d'autres secteurs du Non-Marchand, les partenaires sociaux ont proposé en 2006 deux fois 4 journées de formation visant à intégrer la logique du plan de formation.

Le Fonds Isajh octroie également des bourses aux services qui désirent mettre en place leur premier plan de formation.

Montants alloués à l'action : 13.252,8 € en 2004, 6.037,25 € en 2005 et 19.589,03 € en 2006

Les recettes

■ 0,10 % de la masse salariale
En 2006 : 387.882,75 €

47

Fonds social pour le secteur socioculturel

Fonds social du secteur socioculturel des communautés française et germanophone

SCP 329.02 ONSS 362

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Alain Antoine (CNE)

Secrétaire-trésorier : Pierre Malaise (CESSoC)

Banc patronal (CESSoC)

Banc syndical

Effectifs

Effectifs

Anaïs Armand

Yves Hellendorff (CNE)

Brice Many

Guy Chandelon (SETCa)

Marc Denisty

Jean-Marie Léonard (SETCa)

Alain Van Steensel

Eric Dubois (CGSLB)

Suppléants

Suppléants

Dorota Golik

Olivier Cattelain (CNE)

Willy Monfort

Christian Masai (SETCa)

Christine Versteegen

Louis Lambert (SETCa)

Michèle Hubin

Philippe Van Muylder (SETCa)

Historique du Fonds social

Le Fonds de sécurité d'existence de la Commission Paritaire 329 pour les Communautés française (Wallonie Bruxelles) et germanophone a été créé le 20 mars 1997 (selon la loi du 7-1-58) par une Convention collective de travail rendue obligatoire par Arrêté royal le 22 octobre 1997.

Il est géré paritairement par les Fédérations d'employeurs représentées par la CESSoC, et par les Organisations syndicales représentatives des travailleurs (C.N.E, S.E.T.Ca et C.G.S.L.B).

Le Fonds est actuellement alimenté par une cotisation de 0.10%, prélevée sur les cotisations de sécurité sociale, fixée dans les accords interprofessionnels.

Dans le cadre des budgets qui lui sont alloués, le Fonds soutient des initiatives de formation en faveur des groupes à risque du secteur visant à garantir d'agir sur un meilleur ancrage à l'emploi pour les travailleurs et à assurer un meilleur accès (à celui-ci) pour les demandeurs d'emploi.

De 2002 à 2004, le Fonds social socioculturel a soutenu plus de 350 projets d'associations au bénéfice de près de 4000 travailleurs du secteur.

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Paulette Gerbehaye
Responsable administrative
☎ 02/250.37.87
Permanence téléphonique
de 9h30 à 12 heures

Socioculturel

Activités 2004, 2005, 2006

Echanges d'expériences professionnelles, Accompagnement d'équipes et Tutorat en situation de travail

Fort de ses expériences menées en 2002 et 2003, le Fonds social socioculturel et sportif a lancé, en 2004, un appel à projets visant à soutenir des dispositifs que sont les échanges d'expériences professionnelles, les accompagnements d'équipes et le tutorat en situation de travail, afin d'améliorer les compétences individuelles et collectives des travailleurs du secteur issus des groupes à risque.

Le secteur compte :

15531,95 ETP répartis entre
1 890 associations

Soutien à l'élaboration du Plan de Formation

Suite à l'évaluation des actions du Fonds de 2002 à 2006, il apparaît important d'aider les associations à identifier et à structurer leurs besoins en matière de compétences professionnelles.

C'est pourquoi, le Fonds de formation du secteur socioculturel et sportif a lancé en 2006 une action pilote en matière de plan de formation. Celle-ci se déroulera également sur l'année 2007 et fera l'objet d'une évaluation finale avant son extension au secteur entier.

Partenariat avec la Fondation Roi Baudouin

En 2005 et 2006, le Fonds social Socioculturel et Sportif et la Fondation Roi Baudouin ont mis leurs moyens en commun afin de lancer un appel à projets visant à l'amélioration de la qualité dans le secteur associatif.

Cet appel comportait deux phases. La première concernait la formation d'un binôme composé par un administrateur et un membre de la direction de l'association.

La deuxième phase, qui s'est déroulée en 2006 et sur laquelle portait le financement, consistait en un accompagnement à la réalisation d'un projet commun à tous les travailleurs de l'association dans un but de cohésion de l'équipe.

L'action fera l'objet d'une évaluation.

Formation professionnelle continuée

L'année 2005 a été consacrée au lancement d'un appel à projets portant sur la formation professionnelle continuée des travailleurs issus des groupes à risque du secteur. Cet appel avait pour objectif d'aider les associations afin de mettre en œuvre des actions de formation visant à améliorer les compétences de leurs travailleurs.

Cet appel s'est clôturé fin 2006.



FSE pour les Entreprises de Travail Adapté

Fonds de Sécurité d'Existence pour les Entreprises de Travail Adapté (ETA) subsidié par la Commission Communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale.

SCP 327.02 ONSS 173

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Jean-Luc Bosmans

Vice-président : Benoît Ceysens

Banc patronal
Benoît Ceysens (FEBRAP)
Guy Lemmens (FEBRAP)
Axel Godin (FEBRAP)

Banc syndical
Luc De Wagter (CSC)
Jean-Luc Bosmans (FGTB)

Historique du Fonds social

La Convention collective de travail (CCT) du 20 novembre 2001, signée en Commission paritaire 327 pour les entreprises de travail adapté, instaure un Fonds de sécurité d'existence dénommé : « Fonds de sécurité d'existence pour les entreprises de travail adapté agréées par la Commission Communautaire Française » (COCOF).

Activités

Le Fonds est géré par un Comité de gestion paritaire composé par des représentants des organisations de travailleurs (CNE, CSC, FGFB, STECa) et par des représentants des organisations d'employeurs (FEBRAP). Un représentant du Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH) siège également au Comité de gestion avec voix consultative.

Le Fonds de sécurité d'existence a pour objet la redistribution des moyens financiers dont il dispose aux fins :

- de prépension,
- prime syndicale
- formation.

Ces moyens financiers sont versés par l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) sur base de conventions collectives de travail conclues au sein de la CP 327.

Les fonds versés par l'ONSS sont répartis chaque année selon un pourcentage bien précis par activité :

La Prépension (48 % des recettes annuelles) :

L'activité principale du Fonds a été de rendre effective la CCT du 20 novembre 2001 relative à la prépension à partir de 58 ans, prolongé par la CCT du 21 octobre 2004 et par la CCT du 25 avril 2006.

L'Arrêté royal du 3 mai 2007 modifie la prépension conventionnelle dans le pacte des générations.

La CCT du 25 avril 2006 prévoit que tout travailleur qui entre dans le régime de la prépension dès l'âge de 58 ans se voit payer son indemnité complémentaire de prépension directement par le Fonds de sécurité d'existence contrairement au régime de prépension conventionnelle régit par la CCT n° 17 où c'est l'employeur qui intervient financièrement pour cette indemnité complémentaire. Cela signifie que le Comité de gestion du Fonds doit statuer sur les demandes qui lui parviennent de la part des travailleurs demandeurs du départ à la prépension.

La prépension conventionnelle, et plus particulièrement la prépension à partir de 58 ans, permet, après licenciement,

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Christine Baudechon
Collaboratrice administrative

☎ 02/227.61.54

christine.baudechon@apefasbl.org

Travail Adapté à Bruxelles

au travailleur âgé d'au moins 58 ans de bénéficier en plus des allocations de chômage, et jusqu'à l'âge de la retraite, d'une indemnité complémentaire dite de prépension qui est donc à charge du Fonds. Le Fonds garantit une viabilité financière du dossier jusqu'au terme de la carrière professionnelle du travailleur. Un tableau pluriannuel est à cette fin utilisé par le Fonds. Ce tableau reprend, par prépensionné (ou candidat à la prépension), son coût estimé au moment de la prise d'effet de la dite prépension

La prime syndicale (26% des recettes annuelles) :

A ce jour, ce volet d'activité est géré par un « Fonds intersyndical » (envoi de formulaires aux entreprises, paiement de la prime syndicale, suivi, etc.).

Le Fonds paye la facture de la prime syndicale émise par le « Fonds intersyndical ».

La formation (26% des recettes annuelles) :

Le budget formation est divisé en tiers égaux entre la formation syndicale, la formation psychosociale et la formation professionnelle et technique.

Suite à une opération de récupération partielle des soldes non récurrents du Maribel social, les Fonds du Non-marchand membres de l'APEF se voient ristourner une somme qui à utiliser, en-dehors les 3 ans, à des initiatives d'emploi et de formation via le FIFr (Fonds intersectoriel de formation francophone).

Le Fonds de Sécurité d' Existence des ETA est chargé de gérer le montant du FIFr destiné au secteur de la 327.02 et ce jusqu'au 31 décembre 2007. Le Comité de Gestion a donc décidé de compléter, avec ce budget, le coût des formations psychosociales et professionnelles pris en charge par le Fonds jusqu'à présent, cela dans la continuité du système qui avait été mis en place en 2005 pour permettre aux ETA de cumuler jusqu'à 3

(ou au moment de la demande pour les candidats).

Il est à noter qu'une étroite collaboration s'est instaurée avec le Fonds wallon des ETA ayant en charge les mêmes missions mais pour les ETA situées en Région Wallonne et en Communauté germanophone.

Actuellement, le Fonds verse une indemnité de prépension à 34 prépensionnés du secteur.

Les recettes

En 2004 : 154.338,21 €
En 2005 : 181.451,54 €
En 2006 : 227.500,00 €

Nombre de dossiers prépension par année :

En 2004 : 9 + 12 des années précédentes
En 2005 : 4
En 2006 : 9

51

ASBL Old Timer

Asbl Old Timer pour les secteurs sous tutelle de la Communauté Française gérant l'aménagement de fin de carrière

SCP 305.02 ONSS 022

Conseil d'Administration au 31/12/2006

Présidente : Isabelle Gaspard

Vice-président : Yves Hellendorff

Banc patronal (effectifs)
Fabiola Frippiat (FILE)
Josseline Ghion (FILE)
Isabelle Gaspard (FIMS)
Maryse Seheque (FIMS)
Marie-Paule Jeannée (FIMS)

Banc syndical (effectifs)
Eric Dubois (CGSLB)
Patricia Piette (CNE)
Yves Hellendorff (CNE)
Christian Masai (SETCa)
Rudy Pirquet (SETCa)

Historique

A la suite du protocole d'accord entre le Ministre Nollet et les partenaires sociaux sur le financement du dispositif, une convention collective de travail a été conclue le 14/12/2005, instaurant le Plan Tandem dans le secteur des milieux d'accueil de l'enfance du secteur privé.

Le Gouvernement de la Communauté française a ensuite conclu, le 10/03/2006, un Arrêté permettant à l'ONE, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Tandem dans les milieux d'accueil subventionnés, de continuer à subventionner le travailleur au prorata de son temps de prestation avant l'application du crédit-temps. Enfin, l'asbl Old Timer a été créée le 17/05/2006 par les partenaires sociaux pour la gestion du Plan Tandem dans le secteur des milieux d'accueil de l'enfance du secteur privé.

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Raphaël Emmanuelidis
Responsable administratif

☎ 02/227.22.40

Fax : 02/227.59.79

raphael.emmanuelidis@apefasbl.org

Activités

L'asbl Old Timer a donc été créée le 17/05/2006. Elle a pour mission d'exécuter la convention collective de travail du 14 décembre 2005 instaurant les dispositions quant à l'aménagement de fin de carrière professionnelle dénommé «Plan Tandem - Milieux d'Accueil de l'Enfance». A ce titre, l'asbl Old Timer assure la gestion du dispositif Plan Tandem dans les Milieux d'Accueil d'Enfants du secteur privé. Le plan Tandem permet à un travailleur de 50 ans ou plus de réduire son temps de travail à mi-temps tout en gardant, jusqu'à l'âge de sa retraite, une rémunération équivalente à 80% de son salaire initial brut.

Le travailleur de 50 ans ou plus qui réduit son temps de travail à mi-temps cumule ainsi trois sources de revenu : son salaire brut à mi-temps, l'allocation crédit-temps de l'ONEM et la prime Old Timer versée par l'Asbl Old Timer.

Le rôle de l'ASBL OLD TIMER est de

- percevoir la cotisation de l'employeur
- verser la prime mensuelle Old Timer au travailleur aîné
- capitaliser, les premières années, la différence entre la cotisation mensuelle de l'employeur et la prime versée au travailleur
- compléter la cotisation employeur les dernières années pour verser la prime mensuelle Old Timer au travailleur aîné



Le Fonds s'adresse à 312 Milieux d'Accueil d'Enfants (employeurs avec l'indice ONSS 022 en 2006).



Fonds social des Aides familiales

Fonds Social pour les Services d'Aides Familiales des Régions Wallonne, Bruxelloise et Communauté Germanophone.

SCP 318.01 ONSS 611

Administration du Fonds social au 31/12/2006

Le Fonds social est composé d'un conseil d'administration, d'un comité de gestion «ouvriers» et d'un comité de gestion «employés».

Au 31/12/2005, le Fonds social est administré par un conseil d'administration composé de :

Banc patronal

ALLAER Claire, (F.S.B.) ;

BADARD Sylviane, (F.E.S.A.D.) ;

BILTRESSE Paule, (F.E.S.A.D.) ;

BLONDEEL Dominique, (C.S.D.) ;

SCHIFFINO Agnès (C.S.D.) ;

SEPULCHRE Marie-Claire, (F.E.S.A.D.)

VAN LIERDE Dominique, (F.S.B.)

Banc syndical

DEPAEPE Machteld, (C.N.E.) ;

DURAY Michèle, (F.G.T.B., secteurs
Alimentation/Horeca/Services) ;

LALOY Isabelle, (C.N.E.) ;

PIETTE Patricia, (C.N.E.) ;

SEUTIN Michèle, (S.E.T.Ca)

CORNU Tanguy, (F.G.T.B., centrale
Alimentation/Horeca/Services) ;

DUBOIS Eric (C.G.S.L.B.) ;

LEONARD Jean-Marie (S.E.T.Ca)

- remplacé en mai 2006 par MASAI
Christian

La présidence a été assurée par M. CORNU et la vice-présidence par Mme BADARD.

A partir du 01/01/2006, la présidence est assurée par Mme BADARD et la vice-présidence par Mme PIETTE.

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Anne Gadisseur
Responsable administrative

les et des Aides seniors

Activités

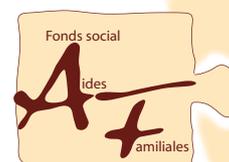
Le Fonds social a pour missions :

- d'organiser l'octroi et la liquidation d'un avantage social complémentaire (prime syndicale) ;
- de payer les indemnités complémentaires de prépension et les charges y afférent ;
- d'assurer la prise en charge financière de la formation syndicale (le Fonds social rembourse aux employeurs et aux organisations syndicales les débours rencontrés lors de la formation syndicale) ;
- d'organiser la formation au tutorat et de prendre en charge financièrement l'encadrement de travailleurs nouvellement engagés par les tuteurs (trices) à concurrence de 16 heures/an/tuteur(trice) ;
- de payer l'indemnité complémentaire dans le cadre de l'aménagement de la fin de la carrière pour les travailleurs de plus de 50 ans, occupés à $\frac{3}{4}$ temps minimum, qui réduisent leurs prestations à $\frac{1}{2}$ temps ;
- d'intervenir à titre subsidiaire dans les charges salariales et frais de déplacement des gardes à domicile en fonction obligées de suivre une formation au titre d'auxiliaire polyvalente en collectivité et à domicile pour conserver leur emploi. Cette mesure s'est terminée en 2006.

Le Fonds social, dans le cadre des moyens mis à disposition par l'asbl Fifr, a mis en place deux projets de formation. Le premier concerne l'initiation au plan de formation des gestionnaires de la formation dans les services. Le second concerne la formation des délégués syndicaux à la négociation au plan de formation en entreprise.

Il existe par ailleurs une convention liant l'APEF et l'enseignement de Promotion sociale qui permet aux Fonds sociaux membres de l'APEF de réaliser des formations dans ce type d'enseignement. En 2004-2005, le Fonds social a agréé essentiellement des formations d'auxiliaire polyvalente (pour les gardes à domicile tenues de posséder ce diplôme pour conserver leur emploi) et d'aide ménagère (pour les titres services).

55



Fonds social Old Timer

Fonds pour les « Etablissements et Services d'éducation et d'hébergement » de la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone.

SCP 319.02 ONSS 162

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Jean Paul Rossius

Banc patronal (effectifs)
Jean-Paul Rossius (GASMAES)
Zoran Kacarevic (ANCE)
Nathalie Henrot (MESSAGE)
Viviane Stevens (LNH)
Marc Radelet (AMA)

Vice-président : Yvon Coerten

Banc syndical (effectifs)
Yvon Coerten (CNE)
Patricia Piette (CNE)
Eric Dubois (CGSLB)
Christian Masai (SETCa)
Jean Lemaire (SETCa)

Quatre membres sont invités avec voix consultative des représentants de :

- + l'Agence wallonne pour les personnes handicapées
- + l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse
- + la Ministre de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française
- + la Ministre de l'Action sociale en Région wallonne

56

Objet social et missions

Le Fonds social a pour objet de recevoir, gérer et affecter aux objectifs en vue desquels elles sont destinées, les subventions octroyées et les cotisations mensuelles versées par les employeurs pour financer les aménagements de fin de carrière professionnelle des travailleurs. Le Fonds social détermine les montants de la cotisation mensuelle versée par les employeurs.

Le comité de gestion a notamment pour missions :

a) de procéder à l'embauche et au licenciement éventuels du personnel du Fonds social ;

b) d'exercer un contrôle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de l'objet social ;

c) de déterminer annuellement les frais d'administration, de même que la quantité des recettes annuelles à consacrer à ces frais ;

d) de transmettre chaque année, au cours du moins de juin, un rapport écrit sur l'exécution de sa mission à la Sous-commission paritaire 319.02.

Gestion administrative du Fonds au 31/12/2006 :

Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Philippe Culot
Responsable administratif

☎ 02/227.59.85

Fax : 02/227.59.79

philippe.culot@apefasbl.org

Nicolas Dimitriadis

Collaborateur administratif

☎ 02/227.22.48

nicolas.dimitriadis@apefasbl.org

Farida Bensliman

Collaboratrice administrative

☎ 02/227.59.89

farida.bensliman@apefasbl.org

www.plantandem.be

Historique du Fonds social

Une première convention collective instituait le Fonds Social Old Timer, le 7 janvier 2003.

Conjointement une deuxième convention collective de travail est conclue attribuant une allocation complémentaire pour les travailleurs de plus de cinquante ans qui s'inscrivent dans le crédit temps à mi-temps, avec obligation de maintenir le volume global de l'emploi dans l'institution. Cette convention est nommée

Plan Tandem I et s'adresse au secteur de l'AWIPH. Dans une volonté d'harmoniser les mesures de fin carrière à l'ensemble des secteurs de la SCP 319.02, trois conventions collectives de travail ont été signées par les partenaires sociaux le 13 janvier 2004 dans les secteurs AAJ et SASPE et depuis le 11 mai 2004 dans le secteur des adultes en difficultés sur le même modèle que le Plan Tandem I.

En janvier 2006, le site web était opérationnel. Il comporte plusieurs rubriques dont le « Fonds Old Timer » qui reprend des informations sur la logique de concertation sociale et sur les membres siégeant dans le Fonds, « le Plan Tandem » qui permet aux travailleurs et aux employeurs pour chaque secteur de calculer en ligne l'allocation et la cotisation ainsi qu'une série d'informations pratiques, « les news » dans lesquelles se retrouvent principalement des documents consultables et téléchargeables sur l'aménagement de fin de carrière en rapport avec le Non-marchand, ainsi qu'un volet « législatif » où se trouvent les conventions collectives et les législations qui sous-tendent le Plan Tandem. Les mises à jour et le suivi sont assurés par une collaboratrice. On a pu enregistrer en 1 an, 1970 visites du site.

Evolution de la mesure Tandem

- ⇒ Pour le secteur de l'Intégration des personnes handicapées en Région wallonne
Au 31 décembre 2006, le Fonds comptait globalement 342 entrées dans le Plan Tandem pour le secteur de l'Awiph, réparties en 93 entrées en 2004 ; 130 entrées en 2005 et 119 en 2006
- ⇒ Pour le secteur de l'Aide à la Jeunesse
Au 31 décembre 2006, il y avait 69 travailleurs entrés dans le Plan Tandem, soit 24 entrées en 2006 et 45 en 2005.
- ⇒ Pour le secteur de l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficulté sociale en Région wallonne
En 2006, les 3 premières travailleuses sont entrées dans le Plan Tandem.
- ⇒ Pour le secteur de l'accueil spécialisé à la petite enfance
La mesure étant ouverte en février 2006, 2 éducatrices cl 2A et une assistante sociale sont entrées en 2006.

Autres activités

- L'évaluation SONECOM

Sur demande de la Ministre de l'Action sociale, une évaluation de la mesure Tandem pour les secteurs de l'intégration de personnes handicapées et de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes en difficulté sociale a été réalisée par la société SONECOM en 2005.

Elle est consultable sur le site du Fonds social Old Timer dans les news à l'adresse suivante www.plantandem.be. La coordination a été assurée par l'équipe administrative.

Cette étude a été présentée par le Comité de gestion à la Ministre, le 15 février 2006.

- Débat sur les mesures d'aménagement de fin de carrière dans le secteur non marchand

Le 2 mai 2006, la cellule aménagement de fin de carrière de l'APEF initiée et pilotée par le Fonds Old Timer a organisé une deuxième après midi d'information sur : « les incidences du pacte de solidarité entre les générations sur les mesures dans le Non-marchand ». Une quarantaine de partenaires sociaux ont suivi cette information - formation.

Cette nouvelle loi et ses arrêtés instituant une cotisation sociale sur les mesures intitulées « Canada dry » ont mobilisé et mobilisent toujours de nombreuses énergies parmi les partenaires sociaux et le responsable du Fonds social Old Timer et ce, depuis octobre 2005 jusqu'à aujourd'hui. De nombreuses actions ont été entamées tant du point de vue administratif que politique.

- Réunions de travail des partenaires sociaux en vue de dégager des mesures d'amélioration du Plan Tandem

Sur base de l'évaluation réalisée par la société SONECOM, trois réunions se sont tenues entre les partenaires sociaux du Fonds Old Timer dans le courant du premier semestre 2006 pour dégager 5 propositions d'amélioration du Plan Tandem en Région wallonne. Celles-ci ont été remises à la Ministre de l'action sociale début juillet 2006 et un groupe de travail a été créé au sein du Fonds social en vue de concrétiser les mesures avec le Cabinet.

Fonds BEC

Fonds Bruxellois d'Embauche Compensatoire pour les travailleurs à Bruxelles qui sont occupés dans des services de l'aide aux personnes handicapées et les maisons d'accueil pour adultes en difficulté agréés par la Cocof.

SCP 319.02 ONSS 162

Comité de Gestion au 31/12/2006

Président : Yves Dupuis

Vice-président : Zoran Kacarevic

Banc syndical
Yves Dupuis (SETCa)
Machteld De Paepe (CNE)
Michaël Dufrane (CGSLB)

Banc patronal
Zoran Kacarevic (ANCE)
Marc Van Durme (ACJB)
Christine Vanhessen (AMA)

A titre consultatif, des représentants des Services de la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Nadine Gabet (conseillère, chef de service des Affaires Sociales)
Elisabeth Fauville (attachée IMP)
Annick Mandane (attachée Maisons d'Accueil)

Gestion administrative du
Fonds au 31/12/2006 :
Quai du Commerce, 48
1000 Bruxelles

Sophie Céphale
Collaboratrice administrative
© 02/229.32.42

Activités

Le Fonds BEC (Fonds Bruxellois pour l'Embauche Compensatoire) est un Fonds de sécurité d'existence créé en novembre 2001. Ce Fonds gère l'embauche compensatoire résultant de la réduction du temps de travail dans les institutions Bruxelloises ressortissant à la SCP 319.02, subsidiées par la CoCof à savoir:

- les centres de jour (CJ) et centres de jour pour enfants scolarisés (CJES),
- les centres d'hébergement (CH),
- les services d'accompagnement (SA),
- le service d'interprétation pour sourds (SIS),
- les maisons d'accueil (MA).

En fonction de l'âge de la personne et du temps de travail, une réduction de temps de travail (RTT) est accordée comme suit :

Age	RTT pour un temps plein (37 heures)	Nouveaux temps de travail après RTT
45 ans	1 heure	36 heures
50 ans	3 heures	34 heures
55 ans	5 heures	32 heures

Les travailleurs à temps partiel bénéficient également de la réduction du temps de travail calculée au prorata du nombre d'heures prestées hebdomadairement.

Toutefois, le travailleur à temps partiel peut également choisir de continuer à prester le même temps de travail d'avant l'application de la RTT. Dans ce cas, il bénéficie d'une rémunération complémentaire équivalente au nombre d'heures de RTT auquel il a droit. Le travailleur à temps plein qui bénéficie d'une RTT, doit quant à lui, réduire son temps de travail ; il ne peut pas opter pour une rémunération complémentaire. Il a toutefois la possibilité de refuser sa RTT.

La RTT s'accompagne d'une embauche compensatoire pour laquelle les institutions reçoivent un subside. Ce subside est octroyé par la COCOF et il est distribué aux institutions par le Fonds BEC selon différentes procédures.

En 2006, le subside alloué par la COCOF est de 1.657.938,97 €. Le montant total utilisé par les institutions est de 1.396.359,03 € pour toutes les institutions hors Maisons d'accueil et de 195.469,03 € pour les maisons d'accueil, soit 1.591.828,06 € au total.





Les actions
transversales

Les actions transversales



Les actions transversales

Ce chapitre développe l'action de l'APEF, plus particulièrement dans le domaine de la formation professionnelle, entendue au sens large, et des divers aspects la concernant. Les missions de l'APEF prévues dans ses statuts sont bien entendu d'application : « coordonner et amplifier les actions des Fonds... Pour mener à bien ses missions, l'APEF peut nouer des partenariats, mettre en place des projets à caractère intersectoriel, soutenir et accompagner les activités et projets des Fonds ». C'est en ce sens que la cellule dite transversale mène des actions soit pour un Fonds soit transversalement au profit de tous les Fonds : coordonner les partenariats, développer des chantiers tels le dispositif plan de formation, la supervision, le centre de ressources, et en assurer la communication.

Convention avec le Forem – Région wallonne

Depuis 2002, l'APEF assure le suivi et la dynamique de cette convention qui a pour objectif principal l'insertion de demandeurs d'emploi peu qualifiés (ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou diplôme assimilé) ou issus des groupes à risque dans le secteur. En collaboration avec le CRF (Centre Régional de Formation du Non-marchand public), les missions relèvent de l'analyse en vue de l'agrément de formations spécifiques et leur évaluation, et de l'étude de besoins particuliers selon les sous-secteurs, les fonctions ou les zones géographiques. Il y a donc lieu d'assurer la coordination entre le CRF et le Forem, et les partenaires sociaux des différents Fonds regroupés à l'APEF ou à FE-BI (Maisons de repos et Hôpitaux), d'une part, et une activité de veille d'inventaire concernant les métiers, d'autre part (à partir de documents, d'études élaborés par des administrations, des partenaires sociaux, des centres de recherche...).

Voici quelques exemples d'activités au cours de la période 2004-2006 :

- Finalisation et diffusion d'enquêtes entamées en 2003, sur les besoins en recrutement et en formation auprès de 3 secteurs : Hôpitaux, Maisons de repos, et Services d'aide familiales à domicile ;
- Collaboration avec l'AMEF (Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation) pour l'aménagement du ROME (Répertoire opérationnel des métiers et emplois) : rencontre du 21/9/05 et consultation des partenaires sociaux, reprise des travaux en 2006 ;
- Profils de métiers : travaux internes sur l'Auxiliaire de l'enfance en structures collectives, l'Assistant logistique en milieu hospitalier, et pour le C.A.I. (Contrat d'apprentissage industriel) en Maison de repos : aide soignant et commis de cuisine en collectivité
- Suivi de questions relatives aux CEFA (Centres d'enseignement et de formation en alternance) pour les Maisons de repos et les Hôpitaux

- Participation à la Commission du référentiel « Aide logistique en collectivité » au Consortium Validation des compétences en 2005.
- Participation à plusieurs groupes de travail de la C.C.P.Q. (Commission Consultative des Professions et Qualifications), Section Services aux personnes, sur des métiers du Non-marchand.
- Participation à Equal Etoile : Pour rappel, ce projet, coordonné par Forem Formation, avait pour objectif d'améliorer l'accessibilité aux formations qualifiantes pour les publics fragilisés. Trois groupes réunissant les différents partenaires ont travaillé sur trois axes : l'amont des formations, l'accompagnement et l'alternance dans la pédagogie des formations (incluant la problématique des stages, très importante dans les formations aux fonctions du Non-marchand). Le résultat produit est un guide méthodologique, qui a fait ensuite l'objet d'une expérimentation. L'APEF a choisi d'investiguer les pratiques de l'alternance et des stages dans trois formations – aide ménagère, auxiliaire gériatrique et accueillant d'enfants - qui concernent autant de secteurs professionnels : aide à domicile, maisons de repos et accueil de l'enfance (0-3 ans et accueil extra-scolaire). Cette expérimentation s'est concrétisée dans la rédaction d'un rapport largement diffusé à partir de mars 2005 et disponible sur le site de l'APEF « L'insertion professionnelle par l'alternance dans le Non-marchand privé ».

Convention avec l'Enseignement de Promotion sociale – Communauté française

En juillet 2003, fut signée, entre l'Enseignement de promotion sociale et les Fonds sociaux du Non-marchand, une convention qui a pour objectif principal la formation continuée des travailleurs. L'APEF en assure le suivi et la dynamisation (Comité de suivi, information et documentation envers les partenaires sociaux et les organisations, élaboration d'unités de formation...). Depuis 2004, plus de 200 modules ont été organisés sur des thématiques très variées, pour près de 3.000 travailleurs. Il peut s'agir également de cursus certifiants (ex : le post-graduat Cadre du Non-marchand

que suivent particulièrement des travailleurs de la SCP 319.2) ou des passerelles spécifiques (ex : accès aux études en art infirmier). Des nouvelles unités de formation ont été mises sur pied (ex : 3 modules de formation continuée pour les puéricultrices des MAE, dont celui sur le tutorat des stagiaires, et 2 pour l'encadrement). Un large travail de réflexion entrepris est sur le point d'aboutir concernant la formation d'auxiliaire de l'enfance. Les aspects évaluatifs de ces formations seront dorénavant pris en compte de manière plus structurée.

Etude sur le CEP – Congé Education payé

Une étude sur l'utilisation du Congé Education payé dans le Non-marchand privé a également été réalisée et présentée en mai 2005, lors d'une réunion à laquelle étaient invités tous les partenaires sociaux des Fonds. Les données traitées comprenaient à la fois des statistiques obtenues auprès du SPF Emploi Travail Concertation sociale, et des informations qualitatives obtenues auprès de témoins privilégiés. Cette étude est également disponible sur le site de l'APEF.

Le Plan de formation

Les actions
transversales

Le dispositif «**Plan de Formation**» a pour objectif d'encourager les Organisations à établir elles-mêmes leurs besoins en compétences et en formation, et à les transmettre les Fonds sociaux pour qu'ils puissent en faire régulièrement état. A l'origine demandé dans le secteur de la 319.2, plus spécifiquement par les organisations relevant de l'AWIPH, le « plan de formation pluriannuel et concerté » (à distinguer d'un programme) désigne le mode de construction des initiatives de formation adaptées à une organisation et le produit lui-même. Le but du plan est d'élaborer un cadre de références et un cahier des charges pour la formation continue des travailleurs d'une organisation, d'un service au sein de celle-ci, voire d'un groupe de petites organisations.

La caractéristique première de ce cadre est d'être partagé par les responsables de l'institution, l'encadrement et le personnel. Cette forme de gestion de la formation permet de répondre de manière plus cohérente aux sollicitations diverses provenant de l'organisation, des tutelles, des partenaires et des travailleurs, en visant à identifier, valoriser et développer les compétences des individus et des équipes. La démarche produit un schéma directeur annuel, projeté sur deux années au moins.

Cet outil se veut aussi une démarche réactive et prospective par rapport à la formation : solliciter de manière professionnelle le marché de la formation en fonction des besoins réels de l'organisation et des professionnels ; anticiper dans le moyen terme, sur les besoins et les demandes de formation. Le plan de formation rend possible un historique, une mémoire de l'évolution des ressources pour inscrire la formation dans le long terme, pour anticiper et favoriser une gestion prévisionnelle efficace. Enfin, la démarche elle-même constitue un moment d'arrêt et d'analyse réflexive du cadre et des réalités de l'organisation. Sur ce point, elle peut induire une dynamique interne permettant parfois de dépasser le strict objectif visé.

Par ailleurs, le regroupement des Fonds francophones au sein de l'APEF suscite des initiatives transversales. Il apparaissait dès lors plus judicieux de soutenir des projets susceptibles de concerner tous les secteurs, en renforçant la capacité d'analyse des institutions et services quant à leurs besoins en formation continuée. Les Fonds sectoriels encouragent dès lors une démarche plus autonome des institutions tout en leur fournissant des outils et des moyens pour la mettre en œuvre. En un mot, le plan de formation est une initiative globale pour soutenir une meilleure adaptation de la formation continuée aux réalités locales.

Avec les Fonds, l'APEF a développé différents outils. Tout d'abord, de sensibilisation à la démarche : élaboration en 2004 et diffusion à partir de 2005 de la brochure, à 12.000 exemplaires, et ensuite d'un DVD. Ces outils sont à la disposition de toute équipe afin de s'approprier la logique de la démarche (également diffusés hors du secteur). L'APEF a également assuré une diffusion et des débats avec les partenaires sociaux directement concernés. Par exemple, participation de la petite équipe transversale et de responsables de Fonds à 5 journées de formation des délégués SETCa du Non-marchand début 2006 ; à des Comités provinciaux de la CNE ; réponse à la demande de Fédérations d'employeurs.

Des modules de formation « Initiation au Plan de formation » de 4 journées sont organisés par l'APEF et proposés aux secteurs. 6 modules au 1er semestre et 5 au second semestre 2006, suivis par 142 personnes. Cette initiative sera renouvelée. L'APEF a établi un cahier des charges et sélectionné des opérateurs de formation, avec qui elle entretient des contacts pour le suivi, l'évaluation et la création d'outils plus concrets. Les personnes ayant participé à ces formations constituent au fur et à mesure des relais à la formation au sein des organismes locaux.

65

Le plan
de formation
dans le secteur non marchand



La démarche connaîtra de nouveaux développements en 2007 et 2008.

Tenue d'un Répertoire des Opérateurs de Formation avec lesquels les Fonds ont travaillé (ROF).

Fin 2004, une soixantaine d'organismes de formation identifiés par les différents-fonds ont été sollicités afin de répondre à un questionnaire destiné à mieux connaître leur offre de formation. Ces informations ont permis de construire une base de données utilisée en interne par les responsables de Fonds. Le projet de mise en ligne de cette base, et de son

actualisation, est lié à la mise en place du site Internet de l'APEF.

Dans la logique du Plan de formation, l'APEF a collaboré activement et joué un rôle moteur au Programme Equal SIAMT avec l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique) : suivi des travaux depuis le départ, en 2004 et 2005, intervention aux 2 colloques de 2005, participation à l'ensemble et publication d'un article dans l'ouvrage « La formation professionnelle continue – Stratégies collectives » (De Boeck - IWEPS).

Interventions – Ressources

L'APEF répond régulièrement à des demandes d'intervention extérieure lors de colloques ou journées d'étude. Exemple : les Comités sub-régionaux de l'emploi et la formation de Tournai, Charleroi...

CCFEE Commission consultative Formation Emploi Enseignement de Bruxelles : participation active à la rencontre préalable sur le Non-marchand et ensuite aux 3 séminaires fin 2005, dans la cadre du « Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles ».

Le dossier supervision

Pour rappel, en juillet 2002 une « Etude exploratoire sur la problématique de la supervision » avait déjà été réalisée (disponible sur le site de l'APEF).

En janvier 2005, l'APEF a soutenu, et est intervenue lors de la journée d'échanges et de réflexions « Supervisions collectives et accompagnement d'équipes du Non-marchand ». Cette journée a été suivie par la publication des actes, soutenue également par l'APEF.

L'objectif a été ensuite de prolonger ces réflexions à travers l'instauration d'un vaste chantier en vue de soutenir le développement raisonné de cette activité. Ce chantier a consisté à :

- décrire précisément l'activité de supervision et mettre « à plat » les différentes tâches assurées par un superviseur collectif ;
- établir un inventaire des compétences nécessaires à l'accomplissement de cette fonction ;
- définir des repères déontologiques, pour les superviseurs, partagés par le plus grand nombre.

A partir de là, notamment, des projets de formation pourraient alors s'élaborer.

L'idée a été de faire travailler ensemble, dans des groupes à tâches, des professionnels de la supervision qui interviennent dans différents secteurs. Trois groupes de travail ont donc été mis en place : un groupe Référentiel, un autre, Déontologie, et un troisième, Formation.

Le premier groupe, avec le soutien d'un consultant extérieur (BIEF) a travaillé à l'élaboration d'une définition et sur un descriptif de fonction qui sert à concevoir un référentiel de compétences qui sera achevé début 2007. Le deuxième groupe a collaboré à l'élaboration de repères déontologiques, et le dernier travaillera, à partir de 2007, la thématique de la formation.

Un deuxième cercle servant d'espace de discussion et de validation du travail mené dans les groupes a également été mis en place. Une plate-forme de travail sur Internet, à accès limité, a été initiée afin de faciliter la circulation des informations et de rendre accessibles les différentes contributions. Elle a réuni environ 80 personnes. Les trois documents - description de fonction, repères déontologiques, référentiel de compétences - ont été ou seront soumis à la consultation de ce second cercle via le forum de discussion du site dans le but d'achever les travaux internes fin 2006. (après validation par le Conseil d'Administration de l'APEF en 2007, les résultats des travaux seront diffusés).



La lettre d'information et de réflexion de l'APEF poursuit sa route entamée en septembre 2002 (diffusion par mailing direct). 14 numéros totalisant plusieurs centaines de pages ont été réalisés et diffusés de 2004 à 2006. L'ensemble est téléchargeable sur le site de l'APEF et du Fonds ISAJH.

Chaque numéro est composé de différentes rubriques et d'un dossier, souvent lié à l'éditorial. Rubriques régulières : Editorial, Actualité des secteurs, Analyses de l'Apef, Vu de Flandre et d'ailleurs, Livres et documents, Brèves...

Quelques exemples d'éditoriaux et de dossiers au cours de cette période :

- Accord interprofessionnel français sur la formation tout au long de la vie
- L'irrésistible montée du Tuteur
- La qualité va-t-elle nous encercler ?
- Révolution grise et maisons de repos
- Le congé-éducation en vacances ?
- Que devient la formation initiale dans le contexte de la formation tout au long de la vie ?
- Creusons les fins de carrière !
- Les facteurs de la participation à la formation continuée dans le Non-marchand.
- Le Non-marchand saisi par l'interculturalité
- La place du Non-marchand dans la société
- Du Grand Tiers au petit médiateur ?



CReNoM : Centre de Ressources pour le Non-marchand

Ce projet, initié en 2006, a pour mission générale de collecter des ressources et les mettre à disposition des acteurs du Non-marchand. L'ensemble de ces informations, ventilé de manière sectorielle et régionale, sera structuré selon deux axes majeurs :

La collecte et la production d'informations qui concernent particulièrement :

- Des données quantitatives et qualitatives, ainsi que le répertoire organisé de leurs sources, sur les réalités et les tendances relatives aux thèmes de l'emploi, la formation, les métiers, les conditions de travail, les politiques publiques et les financements y afférent, la place du Non-marchand dans la société
- Des analyses à partir de ces données, produites par le centre ou collectées par lui, et concernant les mêmes thèmes.
- Des prospectives ayant pour but d'anticiper les évolutions en cours sur base de ces analyses et ces données.
- La communication de ces informations, notamment via un site Internet.

La mise en oeuvre opérationnelle est prévue par ces étapes :

A. Construction d'un tableau de bord du Non-Marchand, régulièrement mis à jour, et comprenant des informations coordonnées sur :

- les différents champs institutionnels du Non-Marchand (santé, aide sociale, animation socioculturelle et sportive, maisons de repos...);
- les données quantitatives relatives à ces champs (emplois, fonctions, qualifications, métiers);
- des données relatives aux législations transversales et spécifiques.
- une comparaison entre les différents secteurs du Non-marchand et de celui-ci avec les autres secteurs, publics et privés.

B. Diffusion et animation, notamment construction du site internet du CReNoM permettant une mise à jour régulière des données par l'équipe de travail.

C. Recensement de ressources documentaires sur le Non-marchand.

D. Prospection des sources de financement supplémentaires pour le secteur.

E. Dégager des propositions de pistes politiques sectorielles ou transversales à l'intention des partenaires sociaux, à partir du travail effectué.

F. Evaluation régulière des projets mis en oeuvre.

Ce qui a pu être réalisé en 2006 relève d'un schéma directeur de travail, sur l'infrastructure (architecture de la base de données, site...) d'une part et le recensement des 120 types de services qui devraient faire l'objet d'autant de fiches du tableau de bord d'autre part.

Etudes, recherches, et soutiens plus particuliers aux Fonds

Dans la logique de partenariat interne, un certain nombre de travaux de recherches et d'études ont été menés :

SCP 318.1. Aides familiales et Aides seniors. Dans le cadre de la campagne publique d'information sur le métier menée par le Fonds social des Aides familiales en 2003-2004, un soutien a été apporté au projet en général, mais aussi de manière plus ciblée sur la **thématique du Tutorat des Aides familiales**. Ceci par le biais d'un accompagnement de la journée d'évaluation du projet, avec une centaine de tutrices à

Wépion le 15 juin 2004, et par une note de synthèse des travaux, publiée notamment sur le Site Internet de la campagne Aides familiales et de l'APEF.

<http://aidesfamiliales.livrel.eu/>. Cette synthèse a également fait l'objet d'un article dans la Vigilante de septembre 2004.

SCP 305.2 : Etablissements et Services de Santé. Une importante étude exploratoire (80 pages), quantitative et qualitative (groupes de discussion) a été réalisée auprès des 550 Services concernés, d'octobre 2005 à juin 2006. Le rapport d'étude sur les initiatives à prendre par le Fonds a été diffusé à 800 exemplaires auprès du secteur et des partenaires concernés. Des tables rondes ont été organisées à Namur et Bruxelles fin 2006. La Vigilante s'est fait l'écho de ce travail, comme de nombreux autres réalisés au sein de l'APEF. Le rapport a également été publié sur le site de l'APEF.

SCP 305.2. Milieux d'accueil de l'enfance. Un soutien a été apporté au projet «Bout d'Chemin» réalisé en partenariat avec le Fonds social européen depuis le départ du projet. Il s'agissait pour près de 50 milieux d'accueil d'organiser une supervision d'équipe. L'APEF a également produit un rapport détaillé à partir des données qui lui ont été fournies par les formateurs. Une journée de présentation des résultats auprès du secteur a ensuite été organisée fin 2004.

SCP 319.2. Services d'Education et d'Hébergement. Les aides de l'APEF au Fonds social ISAJH sont également globales pour une série d'initiatives (ex : appel à projets), mais aussi lors de la mise en oeuvre de projet particuliers, tels le Plan de formation (qui fut à l'origine une demande de ce secteur), ou lors de la seconde opération Educ'Actions en octobre 2004, etc.

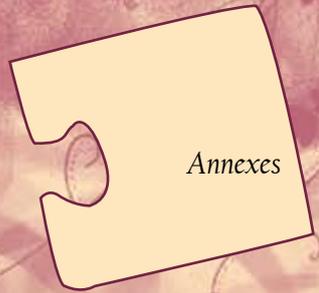
Etude sur les CJES - Centres de jour pour enfants scolarisés à Bruxelles. A la demande de la Ministre Huytebroeck et avec une aide de la COCOF, une étude descriptive de 80 pages a été réalisée sur le secteur des CJES en 2006, parue en 2007, et disponible sur le site de l'APEF.

SCP 327.2 : Entreprises bruxelloises de Travail Adapté. A la demande du Fonds et avec le soutien de la COCOF, une monographie détaillée (145 pages) du secteur des ETA - Entreprises de Travail Adapté - de la Région de Bruxelles Capitale a été réalisée par l'APEF et publiée sous forme de livre en 2006, préfacé par la Ministre de tutelle. Cette dernière a participé à la conférence de presse accompagnant la sortie de l'ouvrage. La Vigilante s'est fait l'écho de ce travail en mai 2006. L'ouvrage est publié en ligne dans sa version texte sur le site de l'APEF.

SCP 329. Secteur socioculturel et sportif. A la demande du Fonds socioculturel, une collaboration a été apportée à la création de la base de données administratives et financières de la gestion des projets. Une matinée d'information sur les opérateurs de formation, publics et privés a également été mise sur pied. Enfin, un soutien a été apporté à l'évaluation qualitative des projets de formation de du fonds, notamment dans certaines opérations d'évaluation mais aussi à propos du chantier Supervision.

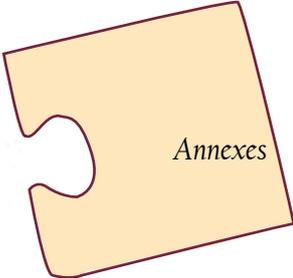
SCP 305.2 pour le Fonds des Maisons de repos et Maisons de repos et de soins (à l'asbl Fe-Bi vzw). A la demande des membres francophones du comité de gestion du Fonds, une étude a été réalisée par l'APEF sur la problématique du travail dans les maisons de repos francophones, et des besoins de formation qui y sont associés. La Vigilante y a consacré plusieurs articles. L'étude est accessible sur le Site du Fonds des Maisons de repos www.fondsdesmaisonsderepos.be/

SCP 305.1 Fonds social des hôpitaux privés (à l'asbl Fe-Bi vzw). En 2004, le fonds des hôpitaux privés a lancé un projet-pilote de formation à la gestion de l'agressivité et a sollicité, dans le cadre de l'évaluation de cette action, l'expertise de l'APEF en collaboration avec le VIVO et ICOBA (VSPF). Cette opération s'inscrit dans la durée, dans la mesure où les premiers questionnaires reçus de la part des participants aux formations datent de septembre 2005, et les derniers en mai 2007. Fin 2006, nous avons déjà enregistré plus de 2.000 questionnaires. Le rapport final sera remis au Fonds en décembre 2007.



Annexes





Coordonnées des Fonds sociaux



Fonds Maribel social ESS
Dominique Vandergucht
Responsable administratif
☎ 02/229.32.43
dominique.vandergucht@apefasbl.org

Fonds REVA
Dominique Vandergucht
Responsable administratif
☎ 02/229.32.43
dominique.vandergucht@apefasbl.org

Fonds Maribel Social MAE
Sophie Céphale
Collaboratrice administrative
☎ 02/229.32.42
sophie.cephale@apefasbl.org

Fonds Maribel social RW-RB-CG
Sylvie Ronval
Responsable administrative
☎ 02/229.32.50
ronval.sylvie@apefasbl.org

Fonds Mirabel
Béatrice Chandelon
Collaboratrice administrative
☎ 02/227.61.57
beatrice.chandelon@apefasbl.org

Nicolas Minet
Assistant administratif
☎ 02/229.20.16
nicolas.minet@apefasbl.org

Fonds Maribel social ETA COCOF
Christine Baudechon
Collaboratrice administrative
☎ 02/227.61.54
christine.baudechon@apefasbl.org

Fonds Maribel social Socioculturel
Pascale Vandegeerde
Collaboratrice administrative
☎ 02/229 32 57
pascale.vandegeerde@apefasbl.org

Christine Baudechon
Collaboratrice administrative
☎ 02/227 61 54
christine.baudechon@apefasbl.org

Fonds Social ESS
François Willemot
Responsable administratif
☎ 02/229.20.34
Fax : 02/227.59.79
francois.willemot@apefasbl.org

Fonds Social MAE
François Willemot
Responsable administratif
☎ 02/229.20.34
francois.willemot@apefasbl.org

Fonds Social ISAJH
Marie-Pierre Lobet
Responsable administrative
☎ 02/227.22.47
lobet.marie-pierre@apefasbl.org

François Willemot
Responsable administratif
☎ 02/229.20.34
francois.willemot@apefasbl.org

Fonds Social Socioculturel
Paulette Gerbehaye
Responsable administrative
☎ 02/250.37.87
Permanence téléphonique
de 9h30 à 12 heures

Fonds Social Aides Familiales
Raphaël Emmanuelidis
Responsable administratif
☎ 02/229.20.34
raphael.emmanuelidis@apefasbl.org

Asbl Old Timer
Raphaël Emmanuelidis
Responsable administratif
☎ 02/229.20.34
raphael.emmanuelidis@apefasbl.org

Fonds BEC
Sophie Céphale
Collaboratrice administrative
☎ 02/229.32.42
sophie.cephale@apefasbl.org

FSE ETA COCOF
Christine Baudechon
Collaboratrice administrative
☎ 02/227.61.54
christine.baudechon@apefasbl.org



Fonds Social Old Timer
Philippe Culot
Responsable administratif
☎ 02/227.59.85
Fax : 02/227.59.79
philippe.culot@apefasbl.org

Nicolas Dimitriadis
Collaborateur administratif
☎ 02/227.22.48
nicolas.dimitriadis@apefasbl.org

Farida Bensliman
Collaboratrice administrative
☎ 02/227.59.89
farida.bensliman@apefasbl.org

Catherine Michiels
Collaboratrice administrative
☎ 02/227.59.89
catherine.michiels@apefasbl.org

Tous les fonds sociaux du secteur non marchand et l'APEF
sont regroupés à la même adresse :

Quai du Commerce 48 - 1000 Bruxelles

☎ 02/227.60.02 – Fax commun : 02/227.59.79

PRÉSIDENT

Stéphane EMMANUELIDIS

VICE-PRÉSIDENT

Christian MASAI

DIRECTION

Jacques SEPULCHRE

☎ : 02/227 60 02

jacques.sepulchre@apefasbl.org

ADJOINTE A LA DIRECTION

Dominique WAUTIER

☎ : 02/227 59 77

dominique.wautier@apefasbl.org

COMMUNICATION

Nathalie HUPIN

☎ : 02/250 38 57

nhupin@apefasbl.org

CONSEIL JURIDIQUE

François DE MAEYER

☎ : 02/227 22 46

francois.de.maeyer@apefasbl.org

RECHERCHES, ETUDES, ANIMATION

Bernard DE BACKER, chercheur

☎ : 02/250.37.85

bernard.de.backer@apefasbl.org

Paul LODEWICK, chargé de mission

☎ : 02/250.37.85

paul.lodewick@apefasbl.org

Organisations d'employeurs

Effectifs

ANCE :	Kacarevic	Zoran
CESSOC :	Malaise	Pierre
EWETA :	Emmanuelidis	Stéphane
FESAD :	Badard	Sylviane
FIMS :	Gaspard	Isabelle
AFIS :	Antoine	Alban
UFENM :	Van De Sype	Dominique

Suppléants

FISSAAJ :	Therasse	Daniel
CESSOC :	Many	Brice
FCSD :	Xhrouet	Marc
FASD :	Dille	Pierre
FNAMS :	Strodiot	Fabienne
FILE :	Frippiat	Fabiola
UFENM :	Van Der Brempt	Isabelle

75

Organisations syndicales

Effectifs

CSC	Hellendorff	Yves
- CNE :	Piette	Patricia
	Antoine	Alain
SETCA :	Masai	Christian
	Pirquet	Rudy
FGTB :	Cornu	Tanguy
CGSLB :	Dubois	Eric

Suppléants

CSC	Depaepe	Machteld
- CNE :	Daidou	Fatima
	Dufrasne	Françoise
SETCA :	Dupuis	Yves
	Salvi	Patrick
FGTB :	Neuprez	Eric
CGSLB :	Dufrane	Michaël

Coordonnées des organisations membres de l'Assemblée Générale de l'APEF

AMA

Association des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abri
Rue Gheude 49 - 1070 Bruxelles
☎ 02/513.62.25 - Fax : 02/514.23.00
ama@ama.be - Site Web: www.ama.be

ANCE

Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.)
Avenue de Stalingrad 18-20 - 1000 Bruxelles
☎ 02/289.69.29/30/31 - Fax : 02/289.69.53
federation@ance.be

FEMMO - FIPE

Fédération des Equipes Mandatées en Milieu Ouvert - Fédération des Institutions de Prévention Educative
rue Lambert Le Bègue 14 - 4000 Liège
☎ 04/237.07.98

FISSAAJ

Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux Jeunes,
Chaussée de Boondael 6 - 1050 Bruxelles
☎ 02/648.69.16 02/648.75.98 - Fax : 02/648.83.40
fissaaj@fissaaj.be - Site Web : <http://www.fissaaj.be>

GASMAES

Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale
Siège social et secrétariat : Boulevard Ernest Mélot 2 - 5000 Namur
☎ 081/40.33.78 - Fax.081/40.35.71
info@gasmaes.be - Site Web : www.gasmaes.be

LNH

Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés
Rue de Neufvilles 455 - 7063 SOIGNIES
☎ 067/33.02.25 - Fax : 067/33.44.22
lnh@skynet.be

AFIS

Association Francophone d'Institutions de Santé
Quai au Bois de Construction 9 - 1000 Bruxelles
☎ 02/210.42.70 - Fax : 02/511.04.54
contact@afis.be - Site Web : www.afis.be

FCSD

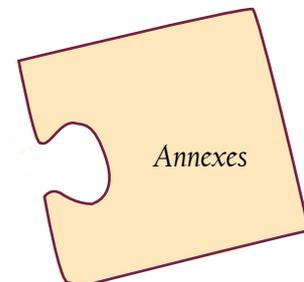
Fédération des CSD
place Saint-Jean 1 - 1000 BRUXELLES
☎ 02/515.02.08
csd@mutsoc.be

F.I.L.E.

Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance asbl
Quai au Bois de Construction 9 - 1000 Bruxelles
☎ & Fax : 02/210.42.83
fileasbl@skynet.be

76

Coordonnées des organisations membres de l'Assemblée Générale de l'APEF



FIMS

Fédération des Institutions Médico-Sociales
rue Belliard 23A bte 3 - 1040 Bruxelles
☎ 02/230.30.27 - Fax : 02/230.23.77
fims.asbl@swing.be

FIH-W

Fédération des Institutions Hospitalières
Chaussée de Marche 604 - 5101 ERPENT
☎ 081/32.76.60 - Fax : 081/32.76.76
e-mail : fih-w@fih-w.be - Site Web : www.fih-w.be

FASS

Fédération des Associations Sociales et de Santé
Rue Gheude 49 - 1070 BRUXELLES
☎ 0475/58.26.10 - Fax : 02/734.25.77
info@fass.be - Site Web : http://www.fass.be

FNAMS

Fédération Nationale des Associations médico-sociales
Chaussée de Haecht 579 Boîte postale 40 - 1031 BRUXELLES
☎ 02/246.49.52 - Fax : 02/246.49.55
secretariat.fnams@mc.be - Site Web : www.fnams.be

FESAD

Fédération d'Employeurs de Services d'Aides à Domicile.
Chaussée de Liège 103 - 5100 Jambes
☎ 081/31.27.26 - Fax : 081/31.27.81
secretariat@fesad.be

FSB

Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile
Rue de Linthout 103 - 1200 Bruxelles
☎ 02/735.07.35 - Fax : 02/735.42.35
Mail : fsb.asbl@skynet.be

FASD

Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile - F.A.S.D. asbl
Av. Adolphe Lacombé 69-71 bte 7 - 1030 Bruxelles
☎ 02/735.24.24 - Fax : 02/735.85.86
pierre.dille@fasd.be

EWETA

Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté
Route de Philippeville 196 - 6010 Couillet
☎ 071/29.89.25 - Fax : 071/47.40.87
s.angelozzi@eweta.be

FEBRAP

Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté asbl
Trassersweg 347 - 1120 Bruxelles
☎ & Fax : 02/262.47.02
info@febrap.be

A large, semi-transparent grey circle containing the number "77" in a white, stylized font.

Coordonnées des organisations membres de l'Assemblée Générale de l'APEF

CESSOC

Confédération des Employeurs des secteurs Sportif & SocioCulturel
Rue du Trône 127 - 1050 Bruxelles
☎ 02/512.03.58 - Fax : 02/511.19.99
Site web : www.cessoc.be

U.F.E.N.M.

Union Francophone des Entreprises du Non-marchand
Avenue Reine Astrid 7 - 1440 Wauthier-Braine
☎ 02/367.23.90 - Fax : 02/367.23.99
ufenm@ufenm.be - Site Web : www.ufenm.be

CNE

Avenue R. Schuman 18 - 1400 Nivelles
☎ 067/88 91 91 - Fax : 067/ 88 91 97
Site Web : www.cne-gnc.be

CSC-CBI

rue de Trèves 31-33 - 1040 Bruxelles
☎ 02/285.02.11
Site Web : www.csc-batiment-industrie.be

SETCA

rue Haute, 42 - 1000 Bruxelles
☎ 02/512.52.50 - Fax : 02/511.05.08
Site Web : www.setca.org

FGTB - Centrale Générale

rue Haute 26-28 - 1000 Bruxelles
☎ 02/549.05.49 - Fax : 02/514.16.91
Site Web : www.accg.be

FGTB - Alimentation, Horeca, Services

rue des Alexiens 18 - 1000 Bruxelles
☎ 02/512.97.00 - Fax : 02/512.53.68
Site Web : www.horval.be

CGSLB

Boulevard Poincaré, 72-74 - 1070 Bruxelles
☎ 09/222.57.51 - Fax : 09/221.04.74
Site Web : www.cgslb.be

NOTES

